

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLII

LEVIS, OCTOBRE 1936

No 10

---

### L'HOTEL ALBION, COTE DU PALAIS, A QUEBEC

Un peu avant 1825, le notaire Félix Têtu, colonel de milice, avait construit rue du Palais, côté droit en descendant, un vaste édifice en pierre.

A l'automne de 1825, Thomas Payne, qui jusque là avait tenu le *City Hotel*, rue Saint-Jean, achetait de M. Têtu la maison qu'il venait de construire, la transforma en hôtel et lui donna le nom d'hôtel Albion.

M. Payne publiait l'annonce suivante dans la *Quebec Gazette* du 2 janvier 1826:

"Thos. Payne grateful for the liberal support he received while at the City Hotel, St. John's street, begs to inform his Patrons and the public generally, that he has removed to that extensive new building in Palace Street, late the property of Col. Têtu, which has been fitted up by the present proprietor in a stile of elegance and convenience which entitles it to rank as the first Hotel in Quebec, and in some essential respects, perhaps in the Canada. It commands a full view of the Basin, and its entrance, with a prospect of the mountainious country North East of Quebec; and the interior of the Hotel is so arranged that families may occupy apartments (of which it contains several complete setts) equally as retired as in the most private dwelling. Such families as use their own carriages will find the Stabling, &c. excellent and on a scale equal to the other accomodations of the House. Charges at the old established rates. Quebec, 19th December, 1825."

En mai 1836, M. Payne abandonnait l'hôtel Albion pour prendre la direction de l'ancien hôtel Union, rue Sainte-Anne. L'hôtel Albion passa alors aux mains de C. . . Hoffman junior, qui l'améliora considérablement et y installa plusieurs bains.

En 1843, Hoffman abandonna à son tour l'hôtel Albion. Il le loua à Willis Russell, qui avait été gérant d'hôtel à New-York et à Boston. M. Russell le garda pendant plusieurs années.

Nous trouvons dans l'*Ami de la Religion et de la Patrie* du 14 avril 1848 l'annonce suivante de M. Willis Russell :

“ Le soussigné prend la liberté d'offrir ses remerciements empressés au public de cette ville et aux voyageurs pour l'empressement qu'ils lui ont accordé depuis qu'il a pris la direction de l'*Hôtel d'Albion*, et de les prévenir qu'outre cet établissement bien connu, il a loué l'*Hôtel St-Georges* de cette ville (ci-devant tenu par M. Payne) et situé dans l'une des parties les plus agréables de la Haute-Ville; lequel sera complètement réparé, peint, décoré et meublé dans le goût moderne le plus élégant. Nulle dépense ne sera épargnée pour accomplir cet objet.

Ce dernier établissement sera continué sous sa désignation actuelle et quoiqu'il se soit réservé la surintendance des deux hôtels, il a choisi avec le plus grand soin ses assistants qui possèdent une connaissance pratique et parfaite de ce genre d'affaires et sont propres sous tous les rapports à donner entière satisfaction.

Il espère avec confiance que ces arrangements lui assureront la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent et qu'il s'efforcera toujours de mériter.

WILLIS RUSSELL

M. Russell abandonna en 1871 l'Hôtel Albion ou Russell — car il lui avait donné son nom — pour exploiter l'Hôtel Saint-Louis, coin des rues Saint-Louis et Haldimand, et l'Hôtel Clarendon, coin des rues des Jardins et Sainte-Anne.

Après M. Russell, Donald Noonan exploita l'Hôtel Albion. Il changea son nom en celui de Hôtel Stadacona.

M. William Kirwin succéda à M. Noonan et reprit pour son établissement le nom d'Hôtel Albion.

Après M. Kirwin, l'Hôtel Albion fut conduit par MM. Moïse Blouin, Joseph Francoeur, Alexander Cowan, Benjamin Trudel, Aurèle Resther. C'est M. Benjamin Trudel qui remplaça le nom de l'Hôtel Albion par celui d'Hôtel Victoria.

L'Hôtel Victoria fut incendié le 14 décembre 1902. La perte pour son propriétaire, M. Resther, fut de plus de \$100,000. Il y eut pertes de vie dans cet incendie.

L'Hôtel Victoria, qu'on voit aujourd'hui sur le côté gauche de la Côte du Palais, presque en face de l'ancien hôtel Albion ou Victoria, a été ouvert en 1903.

\* \* \*

M. Thomas Payne qui était un entreprenant et habile homme d'affaires avait fait construire en arrière de l'Hôtel Albion une vaste rallonge qu'il convertit en salle de concert. De 1832 à 1851, l'élite de la population de Québec fréquenta beaucoup l'Hôtel Albion surtout à cause des concerts et des soirées musicales que des artistes et des amateurs de talent donnaient.

La liste suivante des concerts, soirées musicales, etc, etc, donnés à l'Hôtel Albion, malgré ses lacunes, intéressera les amateurs de musique et de chant. Ils constateront que les Québécois d'il y a un siècle portaient peut-être plus d'intérêt aux choses de l'art que ceux d'aujourd'hui:

1er mai 1832 — Concert par le Quebec Septett Club, assisté par Mme Byng Gattie, M. Anderson, M. Molt et plusieurs autres artistes de talent.

23 janvier 1833 — Soirée musicale par MM. Hermann et Cie, membres du Conservatoire royal de Munich, sous le patronage de lord et lady Aylmer.

26 janvier 1833 — Autre soirée musicale par MM. Hermann et Cie, sous le patronage de lord et lady Aylmer.

2 février 1833 — Autre soirée musicale par MM. Hermann et Cie, sous le patronage de lord et lady Aylmer.

23 et 25 février 1833—Séance de *Diorama* (Dissolvant Diorama). Vues exhibées: Londres, Dublin, Edimbourg, Moscou, le château de Windsor, etc., etc.

23 janvier 1834 — Soirée musicale, par des musiciens et chanteurs tyroliens: Mme Frenenchues, M. Carl Schnepf, M. D. Schnepf, etc., etc. Lady Aylmer assiste à la séance.

26 janvier 1834 — Deuxième concert des musiciens et chanteurs tyroliens. Comme ce concert a lieu dans la matinée, l'auditoire est peu nombreux.

17 juillet 1834 — Séance de boxe par M. O'Rourke, the "Irish Champion".

12 septembre 1834 — Concert par le maestro Major, pianiste, et le signor Sapignoli, chanteur.

20 novembre 1834 — Concert par M. et Mme Collyer.

6 octobre 1835 — Séance de prestidigitation par "a mysterious lady". Le programme ne la nomme pas mais dit qu'elle avait fait sensation à Londres et dans les principales villes des États-Unis.

3 avril 1837 — Conférence sur la *phrenology* par M. Burke.

12 juillet 1839 — Concert par Mme Bailey, née Watson, avec le concours de Mlle Hill, organiste de l'église Saint-Patrice. Concert sous le patronage du colonel Shaw et des officiers des Coldstream Guards. La musique du 11e Régiment est présente.

3 août 1839 — Concert par la famille Saint-Luke, composée de M. et Mme Saint-Luke, Mlle Susannah Saint-Luke et "master Saint-Luke", the youthful Paganini. Sous le patronage du major général sir James Macdonell, K.C.B.

6 août 1839 — Deuxième concert de la famille Saint-Luke. Sous le patronage du colonel et de Mme Shaw, des Coldstream Guards.

7 août 1839 — Troisième concert de la famille Saint-Luke. Sous le patronage du colonel Goldie, C. B.

14 octobre 1839 — Concert par Albina Stella, prima donna du théâtre royal de Naples, sous le patronage du major général sir James Macdonell, K.C.B.

3 juillet 1840 — Concert par la famille tyrolienne Rainer, composée de MM. Louis et Simon Rainer et de Mlles Margarine et Ellena Rainer.

6 juillet 1840 — Deuxième concert de la famille Rainer.

10 juillet 1840 — Troisième concert de la famille Rainer.

13 août 1840 — Concert par Mme Seguin, M. Seguin et M. Horncastle.

18 août 1840 — Second concert par Mme Seguin, M. Seguin et M. Horncastle.

9 août 1841 — Concert d'adieu de Mme Seguin, M. Seguin, Mlle Manners et M. Manners, avant de s'embarquer pour l'Europe après leur tournée en Amérique.

23 août 1841 — Concert de M. Abraham.

25 août 1841 — Second concert de M. Abraham.

13, 14 et 15 septembre 1841 — Représentation par le comédien excentrique Love.

24 septembre 1841 — Représentation de M. Love.

14 juin 1843 — Concert par le harpiste aveugle Wall. La musique du 68<sup>e</sup> Régiment est présente.

4 juillet 1843 — Concert par M. Bley, principal violoniste du Gymnase Musical de Paris.

8 août 1843 — Concert par le signor de Begnis, sous le patronage de sir James Hope et des officiers de la garnison de Québec.

11 septembre 1843 — M. Rasimi, des Académies royales de Londres et de Paris, ouvre une académie de danse dans le grand salon de l'hôtel Albion.

9 septembre 1844 — Concert par le signor de Begnis, de l'opéra italien de Londres, directeur de l'opéra bouffe italien de New-York. Il est assisté de Mlle Caroline Durang, chanteuse, de M. Barton, flutiste, et de M. Berg, pianiste.

26 mai 1845 — Concert par M. Henry Phillips le célèbre baryton.

10 juin 1846 — Concert par le baron de Fleur, ancien inspecteur de la musique militaire de l'empereur de Russie, principal de l'Académie Queen's Musical, de Toronto.

9 septembre 1846 — Concert par M. Templeton, vocaliste.

18 juillet 1847 — Concert par M. Chambers, accordéoniste.

17 septembre 1847 — Concert par M. Chapman, de la chapelle royale de Sa Majesté, et Herr Schallehn, ancien directeur de la fanfare royale de Buckingham.

3, 4, 5, 6 et 7 juin 1851 — Concert par sept Éthiopiens qui s'intitulent les Nubian Minstrels.

9 juin 1851 — Concert par M. et Mme Kroliman, avec le concours de M. Dessane, pianiste.

12 août 1851 — Second concert des Miska Hauser, ancien violoniste de l'empereur d'Autriche, "the greatest violinist of the age".

29 août 1851 — Concert par signorina Borghese, prima dona de l'opéra comique de Paris, avec l'aide de signor Forti, violoniste allemand, M. Charles Wels, pianiste du roi de Saxe.

1er septembre 1851 — Second concert de signorina Borghese.

5 septembre 1851 — Concert par M. McIntyre, chanteur de ballades.

8 septembre 1851 — Les pygmés liliputiens Maximo et Bartola s'exhibent à l'hôtel Albion.

16 septembre 1851 — Concert par les Dlls Heron, sir Wm.-H. Don.

20 septembre 1851 — Second concert par les Dlls Heron et sir Wm.-H. Don.

18 novembre 1851 — Concert par Mlle Matthews assistée par Jenny Lind.

P.-G. R.

---

## QUESTIONS

---

John Dupont qui fut juge en chef de l'Île du Prince-Edouard, de 1770 à 1776, était-il né en Canada?

VICTOR

On trouve dans les *Army Lists* d'Angleterre le nom d'un officier Lemoine qui appartenait au corps d'Artillerie Royale. Ce colonel ou général Lemoine n'était-il pas d'origine canadienne?

QUEB

M. Montgolfier avant d'être Sulpicien avait-il été dans l'armée en qualité de capitaine de cavalerie, comme le dit le bishop Inglis dans son *Journal*?

X X X

## FLIBUSTIERS MONTRÉALAIS

Dans le volumineux et précieux greffe du notaire Antoine Adhémar est un contrat d'engagement qui surprend quelque peu. D'ordinaire, à Montréal, sous Louis XIV, on recrutait des jeunes gens comme nautonniers ou trappeurs pour l'Ouest. Plusieurs ne songeaient qu'à l'industrie des fourrures, la principale source de richesse alors exploitée avec passion et système.

Différent est le document que nous allons signaler. En icelui, quatre futurs matelots sont enrôlés pour s'essayer au métier aventureux de corsaires et avoir part aux prises qui se feraient.

Tenter fortune dans de telles conditions pouvait plaire à des fils de Montréal ayant grandi dans une colonie d'où partaient fréquemment des expéditions plutôt hasardeuses.

Les flibustiers ou corsaires n'étaient pas de vulgaires pirates. Tolérés, même encouragés, ils procédaient ouvertement au recrutement de leurs équipages. A Montréal, le contrat fut dressé devant notaire en présence de deux huissiers; il est donc évident que les gouvernants autorisaient ces marins à capturer des vaisseaux de nations ennemies afin de réaliser des bénéfices par la vente des marchandises enlevées.

Quoiqu'il en soit, donnons la substance de ce document d'une espèce rare en une région fort éloignée de l'océan, théâtre des opérations des corsaires.

1695, 29 juillet

Convention entre Joseph Guyon, lieutenant de vaisseau, de présent en cette ville, tant pour lui que pour François Guyon, son frère, capitaine de vaisseau, lequel promet à Antoine et Jean Forestier, frères, ainsi qu'à Chauvin et Laval de les mener à l'Acadie pour être employés sur le vaisseau *Philibusquier* que ledit sieur Guyon commande *pour être à la part en la manière accoutumée*... Et, en cas que led. Sr François Guyon n'agrée pas le service des susnommés led. sr

Joseph Guyon promet de les faire reconduire à la ville de Québec, à ses frais et dépens... Témoins présents: François Lory, Jean Quesneville (tous deux huissiers de la juridiction de Montréal).

(Signent) Joseph Guion, — Forestier — G. Quesneville — Adhémar.

\* \* \*

Nous avons cherché à démêler quels étaient les quatre montréalais qui consentaient à flibuster et voici ce que nous soumettons.

*Forestier* — Les frères Antoine et Jean devaient être fils du chirurgien Antoine Forestier.

Antoine naquit en 1674 et Jean-Baptiste en 1677. On ignore le sort d'Antoine. Quant à Jean, serait-ce lui qui, de retour, aurait épousé, âgé de 50 ans, Louise Boucher, à Boucherville?

*Chauvin* — Le colon Pierre Chauvin fit baptiser à Montréal, cinq fils, assez âgés, en 1695, pour être engagés. Ce sont: Pierre, né en 1663; Jacques, né en 1672; Joseph, né en 1674; Nicolas, né en 1676 et Louis, né en 1678. De ces cinq, Mgr Tanguay dit dans son volume III, p. 46, que Joseph, Nicolas et Louis s'établirent en la Louisiane.

Lequel des cinq navigua sur mer?

*Laval* — Il faut que ce soit un fils de Jacques Milot dit Laval et probablement Jacques, baptisé en 1668, sinon un second Jacques, né en 1676, et qui mourut célibataire en 1750.

On peut remarquer ici que des trois familles montréalaises ci-dessus nommées, la plupart des garçons disparaissent sans laisser traces, si l'on s'en rapporte au dictionnaire Tanguay, mais il est possible que la réédition de cet ouvrage nous renseigne davantage sur certains d'entre-eux.

Toutefois, il reste acquis que les jeunes d'alors, qui dédaignaient l'agriculture et qui s'éloignaient attirés vers l'inconnu, ne revinrent pas toujours au pays.

E.-Z. MASSICOTTE

MGR PLESSIS ET LE BANQUET DU 13 OCTOBRE  
1819

Dans le *B. R. H.*, août 1936, page 451, à la date du 13 octobre 1819, on lit: "Banquet offert par les citoyens de Québec à M. Bushby, capitaine du brick "George Symes", qui a ramené à Québec Mgr Plessis, de son voyage de plusieurs mois en Europe".

A cette époque, 13 octobre 1819, Mgr Plessis était encore en Europe. En effet, il n'arriva à New-York que le 21 juillet 1820 (1). Quel était donc le sens du banquet offert par les citoyens de Québec à M. Bushby, capitaine du brick "George Symes" le 13 octobre 1819? Le voici, nous semble-t-il. Mgr Plessis était à peine parti pour l'Angleterre (3 juillet 1819) qu'on apprit à Québec son élévation au rang d'archevêque. Les fidèles de sa ville épiscopale étaient justement fiers de la nouvelle dignité conférée par Rome à leur chef spirituel; ils avaient hâte de la célébrer d'une façon solennelle. Mais, le héros n'étant pas là et ne devant pas y être avant plusieurs mois, on voulut offrir un banquet à ce M. Bushby, capitaine du brick "George Symes" sur lequel Mgr Plessis avait quitté Québec et qui, pendant la traversée, s'était montré si aimable pour le nouvel archevêque.

Ajouterons-nous que ce banquet faillit avoir des conséquences regrettables? On y but, en effet, à la santé du Roi, du Prince Régent, des ducs d'Angleterre, du Gouverneur de la Province, du Trône et de l'Autel, unis pour le bien-être de l'humanité, de Monseigneur l'Archevêque du Canada, du capitaine Bushby, etc. Il n'en fallut pas davantage pour animer une fois de plus la plume de l'évêque protestant de Québec, Jacob Mountain. Le 19 octobre, il écrivait au Ministre des Colonies une lettre violente dont nous extrayons le passage suivant: "The Union of the Throne and the Altar, it is needless to observe, means with them (les catholiques), the Union of a Protestant Throne with a Catholic Altar. So incongenious an Union will not I trust, be exhibited to the Christian world. His Majesty has engaged himself, and his Heirs, to support the Protestant Bishop of Quebec in his office; and I

(1) Têtu, *Les évêques de Québec*, p. 511.

must therefore believe, that it can not be the purpose of his Government, that the Church of England should be sacrificed to the Church of Rome in this Country. As a Bishop of the pure and reformed Church of England, as the person to whom the interests of that Church are chiefly committed in these Provinces, it would be inconsistent with my duty to remain a silent witness of measures directly tending to its subversion; and I should solemnly and formally protest, in the name and on the behalf of that Church, against allowing such license as this, to the encroachments, and ambitions of the Church of Rome.

Your Lordship will conceive that it must greatly aggravate our mortification and sorrow, to see the Church of England placed in a subordinate and degraded situation... (1)".

Mais déjà, à cette date du 13 octobre 1819, Mgr Plessis avait cru nécessaire, pour le bien de la paix, de renoncer à son titre d'archevêque. Pie VII approuva sa conduite dans l'audience qu'il lui accorda le 4 février 1820 (2).

Quand Mgr Plessis revint au Canada, on fit donc silence sur sa dignité archiépiscopale. Et le banquet offert au capitaine Bushby reste la seule manifestation publique qui ait eu lieu au Canada en l'honneur du premier archevêque de Québec.

LÉON POULIOT, S. J.

## LES PRETRES AU CONSEIL LEGISLATIF

Monseigneur Joseph-Octave Plessis, conseiller législatif du 30 janvier 1818 au 4 décembre 1825, a été le seul prêtre ou évêque catholique nommé à cette haute fonction.

Le Très Révérend Jacob Mountain, lord évêque anglican de Québec, fut nommé au Conseil le 17 juillet 1793. Il y demeura jusqu'à sa mort survenue le 16 juillet 1825. Le Très Révérend Charles James Stewart lui succéda du 30 janvier 1828 au 13 juillet 1838, date de son décès.

LUCIEN BRAULT

(1) Public Record Office, Colonial Office, 42, 184, Miscellanéous, sous la lettre "P". L'irritation de Mountain vient de ce fait que l'Eglise catholique aura désormais à sa tête un archevêque, tandis que l'Eglise protestante n'aura pour chef qu'un évêque.

(2) Têtu: *Journal d'un voyage en Europe*.... 323.

MADAME D'AILLEBOUST, D'APRÈS LA MÈRE  
JUCHÉREAU DE SAINT-IGNACE

*Mort de Mme d'Ailleboust et l'abrégé de ses vertus*

Pendant que l'on dispoit tout cela en France, nous re-commandions icy toutes les affaires du Canada à Nôtre Seigneur, et il luy plût en ce tems là d'appeller à luy Madame Daillebout dont nous avons déjà parlé. elle avoit nom Barbe de Boulogne, elle mourut comblée de mérites le 7<sup>e</sup> de juin 1685 âgée de 70 ans. l'odeur de ses vertus avoit embaumé non seulement nôtre Com<sup>té</sup> qui s'estime heureuse de posséder ses cendres, car elle fut enterrée dans nôtre caveau, mais tout le païs la regarde et l'invoque comme une S<sup>te</sup> qui a sans doute attiré bien des grâces sur cette Colonie. Elle avoit avec Dieu une union très intime, et elle en recevoit de grandes faveurs. C'étoit une âme prévenue de grâce dès le berceau.

*Sa pureté*

Elle ne se maria que par le conseil de son confesseur, et à condition que Monsieur Daillebout qu'elle épousa, luy laisseroit garder inviolablement le voeu de virginité qu'elle avoit fait dès son enfance. ce confesseur étoit un père de la Comp<sup>nie</sup> de Jésus grand serviteur de Dieu, qui apparamment n'agissoit pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit à M<sup>r</sup> Daillebout en luy montrant sa future épouse: Voicy une vierge que Dieu vous confie, pour en être le gardien, si vous oubliez la promesse que vous luy faites, et que vous ayiez la hardiesse de donner quelque atteinte à sa pureté, Dieu vous chatiera terriblement. Ces paroles menaçantes confirmèrent M<sup>r</sup> Daillebout dans la résolution où il étoit de vivre en continence.

*Sa patience*

Cependant après quelques années il fit de grandes peines à cette chaste dame au sujet de son voeu qu'il vouloit rompre, mais sa patience et son courage, la firent triompher de l'artifice que le démon avoit dressé contre elle, elle fut vic-

torieuse de cette tentation, et fit rentrer Monsieur son Epoux dans les sentiments de fidélité dont il vouloit s'écarter de sorte qu'après cette attaque qui dura plusieurs années, il la laissa fort paisible, et mourut chrétiennement en Canada où il avoit été gouverneur. Dès qu'elle se vit libre, elle redoubla ses pratiques de piété, ne se ménagea plus avec Dieu, et cherchoit avec adresse tout ce qui pouvoit l'humilier ou la faire souffrir.

*Sa douceur et son humilité*

Je croy qu'une chose que nous avons remarquées, et qui peut-être n'a pas été apperçue de toutes les personnes qui ont connu M<sup>e</sup> Daillebout pourra donner une petite idée de sa vertu. Quand elle se retira chez nous, elle y fut reçue avec tant d'agrément, que voyant que de nôtre part elle n'auroit rien à souffrir, et qu'elle meneroit une vie fort douce, Elle prit soin de conserver une femme de chambre dont les manières incommode et l'humeur facheuse, étoit un continuel exercice de patience pour elle. Cette fille quoy qu'elle l'aimât et qu'elle l'estimât beaucoup, la traitoit si durement qu'elle luy refusoit quelquefois les choses les plus nécessaires, avec des reproches fort grossiers, que Madame Daillebout supportoit avec une douceur et une égalité d'esprit admirable, se passant volontiers de tout ce que cette servante ne luy vouloit pas donner, ne s'en plaignant jamais, et luy cédant toujours, ce qui étoit d'autant plus louable en elle, qu'elle étoit naturellement fort vive, et d'une humeur prompte, et que sa modération ne venoit que de l'empire qu'elle avoit acquis sur elle même. Il est peu de maitresses qui veüillent endurer quelque chose de leurs domestiques, et il est encore plus rare d'en trouver qui choisissent exprès des esprits difficiles afin d'en souffrir. ce petit trait peut faire voir la haute vertu de Madame Daillebout qui nous a édifiées par une quantité de S<sup>tes</sup> pratiques, et qui no. laissa dans sa vie l'exemple d'une séculière plus fervente et plus intérieure que beaucoup de R<sup>ses</sup> Dieu luy avoit donné l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits, et plusieurs autres grâces gratuites, à la vüe desquelles elle s'humilioit profondément.

*Son union avec Dieu*

Son oraison étoit presque continuelle et toujours accompagnée d'une parfaite abnégation et d'une très basse estime d'elle-même, ne s'attribuant jamais le succès des choses qu'elle avoit recommandés à Dieu, quoy que nous ayons vû des effets merveilleux de ses prières. Elle se trouvait portée selon que l'esprit de Dieu agissoit en elle, à prier pour différents sujets; tantôt pour tous les enfans qui étoient dans le sein de leur mère afin qu'ils reçussent le S<sup>t</sup> baptême, et qu'ils conservassent leur innocence, tantôt pour que tous les malades profitassent de leurs maux et trouvassent du soulagement; quelquefois elle prioit pour tous ceux qui devoient mourir ce jour là, et demandoit à Dieu que ce fut dans sa S<sup>te</sup> grâce.

*Effets merveilleux de ses prières*

Une fois entr'autre qu'elle étoit malade au lit, plusieurs R<sup>ses</sup> allèrent passer la recreation du soir dans sa chambre, et comme les souffrances de son corps n'abattoient point son esprit, elle desiroit fort d'être seule pour prier Dieu à son aise, et N. S. prenoit plaisir à faire croître l'envie qu'elle avoit de s'entretenir avec luy, cependant elle ne dit rien qui pût faire connoître à la Comp<sup>hie</sup> la pensée qui la tourmentoit. A sept heures les R<sup>ses</sup> se retirèrent et Madame Daillebout demeura seule avec Dieu, elle profita de sa solitude, et donna toute liberté à son coeur de produire ses brulantes affections, elle fut vivement pressée de prier pour les personnes qui devoient mourir subitement cette nuit là afin que leur mort ne fut pas imprévüe, son zèle pour le salut des âmes luy fournit tant de motifs à représenter à Dieu pour qu'il répandit ses grâces sur celles qu'il alloit retirer du monde, qu'elle passa plus d'une heure à convier amoureusement N. S. de leur appliquer le mérite de son précieux sang, elle se servit comme à son ordinaire de raisons si fortes et de paroles si tendres, qu'elle ne s'endormit qu'avec une S<sup>te</sup> confiance que son oraison se seroit pas rejetée, et après avoir recommandé fort affectueusement ces pauvres âmes, à la très S<sup>te</sup> Vierge et à leurs S<sup>ts</sup> anges gardiens.

*Conversion d'un huguenot attribuée à M<sup>e</sup> Daillebout*

Cette nuit même deux hommes se batirent en duel dans Québec, l'un reçut un coup d'épée et on l'apporta à l'hôpital aussy tôt, c'étoit un huguenot. Comme on le jugea en grand danger, on ne perdit point de temps, Monsieur de Bernières fut appellé, et luy parla si efficacement de la nécessité où il étoit de renoncer promptement et parfaitement à son hérésie et de rentrer dans le sein de l'église, s'il vouloit sauver son âme, que ce pauvre malheureux se laissant toucher, fit son abjuration d'une manière fort sincère et avec beaucoup de reconnoissance de la grâce que Dieu luy faisoit, on luy administra ensuite les derniers sacrements, et il mourut dans de très bons sentiments et avec toutes les marques qui pouvoient nous faire juger que Dieu luy feroit miséricorde. Tout cela fut prompt et ne dura pas plus de deux heures, le lendemain M<sup>r</sup> le médecin ayant ouvert le deffunt pour faire un procès-verbal de ce meurtre, trouva qu'il avoit le coeur percé de part en part, et s'étonna de ce qu'il n'étoit pas tombé mort sur la place, parce que naturellement il est impossible qu'une personne puisse survivre à un tel coup. la conduite de la providence no. parut admirable sur cet homme, mais nous ignorions alors quelle étoit la cause de cette merveille, Madame Daillebout n'ayant confié qu'à son directeur le secret de cette faveur.

*Elle reçoit elle même leffet de ses demandes et Dieu la delivre de pls. peines et de l'aveuglement*

Les fréquentes larmes qu'elle répandoit en la présence de Dieu étoient si douces qu'elles ne luy rougissoient presque point les yeux cependant elles luy affaiblirent la vüe, et pendant un certain tems, elle se trouva entièrement aveugle et de plus dans de telles peines d'esprit qu'elle même ne pouvoit exprimer ce qu'elle souffroit, elle avoue dans un de ses écrits que Dieu seul sçait combien l'épreuve qu'elle soutint alors luy fut sensible, et en quel danger elle croyoit être d'en perdre l'esprit. Elle s'adressa dans cette perplexité au S<sup>t</sup> homme Tobie et à sa S<sup>te</sup> bru Sara, à l'un à cause de son aveuglement,

et à l'autre à cause des peines d'esprit qu'elle ressentoit, pour obtenir de Dieu par leur intercession ou de quitter la vie qui luy étoit ennuyeuse, ou de recevoir la grâce de faire un bon usage de toutes ses afflictions, elle eût assez promptement leffet d'une de ses demandes, car la vüe luy fut rendüe et elle dit même, comme on le voit dans ses papiers que ses S<sup>ts</sup> lui accordèrent plus qu'elle n'osoit souhaiter, et que bientôt après le sujet de ses peines se dissipa, les traverses qu'on luy procuroit s'évanouïrent, et ses affaires tournèrent si heureusement pour elle, qu'elle en demeura aussy surprise que reconnoissante.

*Elle a l'esprit de prophétie*

Une de ses prédictions dont toute nôtre Com<sup>té</sup> a vü l'accomplissement, c'est qu'en l'année 1682, Monsieur Joseph de la Colombière étant arrivé à Québec la veille de S<sup>t</sup> Louis, avec plusieurs autres prêtres qui venoient po. Montréal, et nous ayant fait l'honneur de nous venir voir tous ensemble, nous les menâmes chez Madame Daillebout comme chez une personne que nous estimions beaucoup, elle les entretint de choses spirituelles selon sa coutume, et demeura fort édifiée de leur conversation, en les reconduisant elle dit à une R<sup>se</sup> avec qui elle avoit une étroite liaison, parlant de Monsieur de la Colombière qu'elle avoit distingué. Cet eclesiastiq. gouvernera un jour cette maison, et il est envové de Dieu pour cela. Il ny avoit alors aucune apparence car M<sup>r</sup> de la Colombière sortoit du séminaire de S<sup>t</sup> Sulpice de Paris et alloit demeurer à Montréal, où en effet il a resté longtems avant qu'il nous ait été donné pour sup<sup>r</sup> et pour confesseur mais nous l'avons eü plusieurs fois, en ces deux qualitez et son affection pour nôtre maison prouve la vérité de la prophétie de Madame Daillebout, mais pour qu'elle s'accomplit. il est arrivé des renversements étranges, à quoy on ne pouvoit pas raisonnablement s'attendre, et qui ont mis assez longtems la vertu de plusieurs S<sup>tes</sup> âmes à de rudes épreuves.

Elle a prédit à plusieurs Religieuses des choses très singulières qui devoient leur arriver et elles ont vü avec admiration l'effet de tout ce que cette âme choisie leur avoit promis,

sans qu'il manquât une seule circonstance de ce qu'elle leur avoit dit. Elle connoissoit parfaitement le caractère de toutes les filles qui entroient icy pour être R<sup>ses</sup> et pour peu qu'elle les vit, elle jugeoit très sagement de leur vocation, et quoy qu'elle fût extrêmement réservée à s'en expliquer, elle a fait voir quelquefois son discernement en assurant que certaines novices sortiroient, qui avoient commencé d'une manière à faire croire qu'elles seroient de très parfaites R<sup>ses</sup>. Madame Daillebout ne prédisoit pas seulement l'avenir elle connoissoit encore les choses cachées. N. S. luy faisoit voir l'état de plusieurs âmes après leur mort, en voicy quelques traits qui regardent nôtre maison.

*Elle a des connoissances de la gloire de la mère S<sup>t</sup> Augustin*

Elle ne demeuroit pas chez nous en 1668, quand la mère Marie Catherine de S<sup>t</sup> Augustin mourut, elle vint donc comme bien d'autres personnes dans nôtre église pour voir cette S<sup>te</sup> défunte, et comme elle contemploit ce corps pénitent, qui avoit été le temple du S<sup>t</sup> Esprit, il luy parut comme l'image de la paix et de la S<sup>teté</sup>, et elle fut remplie d'un sentiment assuré de la gloire dont cette R<sup>se</sup> jouissoit déjà dans le ciel. N. S. luy dit fort intelligiblement. ô ma fille si tu voyois la beauté de son âme, et combien le jugement qu'elle a reçu a été doux et favorable, et de quelle joye et contentement elle jouit en recompence de ce qu'elle a souffert ! Madame Daillebout conçut par là une grande idée de la vertu de la mère S<sup>t</sup> Augustin et rentra en elle même avec une componction qui la tint plusieurs jours dans les larmes pensant à la différence du jugement qu'elle éprouveroit croyant mériter un traitement des plus sévère à cause de ses infidélitez qu'elle tâcha d'expier par de nouvelles mortifications, et par une contrition amère de ses plus légères fautes.

*Elle connoit les peines d'une autre S<sup>te</sup> R<sup>se</sup> après sa mort*

Quand la mère Guillemette de S. Augustin mourut, en 1675, nous fimes le plus promptement qu'il nous fut possible, les prières que nous luy devions, et outre cela nous en

ajoutâmes beaucoup d'autres, et des pratiques de pénitence afin de la soulager. M<sup>e</sup> Daillebout nous disoit toujours que cette âme étoit retenüe dans le purgatoire, deux et trois (mois) se passèrent sans que Dieu luy fit connoître autre chose là-dessus, sinon que cette R<sup>se</sup> souffroit, nous redoublions nos dévotions et nous nous étonnions de ce qu'une fille vertueuse qui avoit mené une vie souffrante, avec une grande patience dans ses maux, étoit tant redevable à la justice de Dieu, quatorze mois s'écoulèrent dans cette inquiétude, et enfin au bout de ce tems la mère Marie René de la Nativité mourut, elle avoit été sup<sup>re</sup> de la mère Guillemette de S<sup>t</sup> Augustin, et celle cy luy résistoit quelquefois dans ce qui concernoit la conduite des novices dont elle avoit le soin, elle la blâmoit aussy dans l'ordre de la maison, quelle vouloit que lon mit en bien des choses sur le pied de nos Com<sup>tez</sup> de France, ce qui est comme impossible en Canada, et quoy qu'elle n'agit ainsy que par un zèle mal réglé, la mère René de la Nativité la trouva pour cela encore en purgatoire, et N. S. luy dit : ma fille comme cette âme ne vous a pas été aussy soumise qu'elle devoit, je vous ay réservé sa dernière sentence, vous pouvez la retenir auprès de vous jusqu'à ce que vous sortiez vous-même du purgatoire afin qu'elle n'en sorte qu'avec vous, et vous pouvez l'élargir dès à présent si vous voulez. La mère de la Nativité qui avoit conservé son grand coeur, répondit à N. S. que puisqu'il la laissoit maîtresse du sort de cette âme, elle ne vouloit pas retarder un moment son bonheur, et quelle desiroit luy donner dès cet instant la jouissance de Dieu.

*Elle voit le jugement de la mère de la Nativité*

Pour la mère Marie René de la Nativité voicy ce que Dieu en fit connoître à Madame Daillebout. Cette bonne R<sup>se</sup> mourut en réputation de sainteté, elle avoit donné des exemples de vertu, dont tout le monde étoit fort édifié, et elle sortit de cette vie avec une joye et une confiance en Dieu qui nous fit croire qu'elle alloit bien vite le posséder. dans l'instant qu'elle expira M<sup>e</sup> Daillebout la vit en posture de suppliante, à genoux devant N. S. qui étoit assis, et deux choeurs de R<sup>ses</sup> hospitalières rangées comme no. sommes au chapitre,

accusèrent la mère de la Nativité sur trois chefs. c'étoit les supérieures de l'ordre qui ne luy reprochèrent que les fautes qu'elle avoit faites dans l'exercice de cette charge, premièrement d'avoir accordé trop facilement des permissions crainte de chagriner ses inférieures, secondement d'avoir trop recherché, et de s'être trop appuée sur la protection des grands du siècle, troisièmement d'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la Com. N. S. écouta ces plaintes auxquelles la mère de la Nativité ne répliqua rien pour se justifier et elle fut envoyée en purgatoire, nous ne sçavons pas pour combien de tems, mais elle fut vüe par la même personne toute brillante de gloire, six semaines après sa mort, ce qui ne dit pas qu'elle n'ait entré dans le Ciel qu'au bout de ce terme, puisqu'elle pouvait être bienheureuse avant que de le faire connoître à cette âme.

Il est remarquable que cette S<sup>te</sup> deffunte ne fut reprise au jugement de Dieu que des fautes qu'elle avoit commises dans sa charge de sup<sup>re</sup> et qu'on ne luy dit rien des manquements où elle pouvoit être tombée dans sa conduite particulière. Il est vray qu'elle étoit très régulière, et que no. la regardions comme une R<sup>se</sup> parfaite. son beau naturel la rendoit apparamment trop complaisante envers ses soeurs, et elle leur disoit quelquefois en leur permettant ce qu'elles demandoient avec empressement: je bruleray en purgatoire pour ce que je vous accorde, mais j'aime mieux que Dieu me punisse pour vous avoir été trop douce, que pour vous avoir été trop sévère.

Comme elle avoit été élevée parmy des personnes de qualité qui l'estimoient beaucoup elle conserva toujours leur amitié et leur faveur, et elle s'acquittait encore dans la suite celle de plusieurs seigneurs dont elle tira de grands secours temporels pour nôtre Communauté.

Nous avons toujours attribué à sa tendresse pour les pauvres le penchant qu'elle avoit à les gratifier, ainsy cela nous paroissoit louable, de plus il faut avouer que ce n'étoit pas d'elle-même qu'elle ôtoit aux R<sup>ses</sup> pour donner aux pauvres, mais dès que Monseigneur de Laval premier Evêque de Québec le vouloit, elle s'y soumettoit sans réplique, quoy que cela ne luy sembla pas toujours d'obligation, comme il parut

quand M<sup>r</sup> Labbé de Quélus fonda un dot à perpétuité pour la somme de 6000 l. Monsg<sup>r</sup> nous obligea de donner sur cette somme 1000 l. à l'hôpital. Quand M<sup>e</sup> Daillebout vint demeurer chez nous, elle vouloit donner tout son bien aux R<sup>ses</sup>. Monsg<sup>r</sup> ne consentit à sa retraite dans nôtre maison qu'à condition qu'elle partageroit ce qu'elle nous destinoit entre la Com<sup>té</sup> et l'hôpital. Un officier avoit laissé par testament aux R<sup>ses</sup> de cette maison une somme assez considérable, qu'il fallut encore partager avec l'hôpital pour obéir à Monsg<sup>r</sup>. Ainsy en quantité d'autres occasions cette R<sup>de</sup> mère et d'autres sup<sup>res</sup> ont cru devoir se conformer à la volonté des Sg<sup>rs</sup> Evêques. Je ne croy pas au reste que ce récit diminue l'estime que l'on doit à la Mère Marie René de la Nativité, au contraire, il est aisé de juger de la pureté de son âme, par le sujet des reproches qui luy furent faits, puisque pas un ne regardoit ses moeurs, mais seulement sa conduite envers le prochain, trop douce pour ses inférieures, trop humaines auprès des grands, et trop condescendante envers ses supérieurs en ce qui ne s'accordoit pas avec léquité que Dieu demande des hommes en toutes choses.

*Elle connoit l'intérieur du R<sup>d</sup> père Châtelain*

Madame Daillebout qui étoit extrêmement vive avoit quelquefois de la peine de ce que le R<sup>d</sup> père Châtelain son confesseur ne se trouboit point, et ne paroissoit pas même émû des accidens qui arrivoient et qui affligeoient tout le monde il sembloit à voir ce bon père qu'il fut insensible aux misères du prochain et à celles qu'il éprouvoit luy même. M<sup>e</sup> Daillebout le luy reprochoit souvent, et comme il ne répondoit à tout ce qu'elle luy disoit pour animer son zèle et sa compassion, que ce peu de mots qui luy étoient ordinaires : *ma fille aimons bien Dieu*. Elle se trouvoit quasi choquée de la tranquillité de ce S<sup>b</sup> homme. un jour qu'elle s'en plaignoit à N. S. et quelle luy représentoit que son serviteur pourroit aisément remedier à certains maux s'il vouloit seulement parler, mais qu'il ne le faisoit pas pour des raisons qu'elle ignoroit, et quelle ne pouvoit pas accorder avec la grande vertu du père Châtelain. On luy montra une agréable verdure où couloit paisiblement un petit ruisseau, dont le murmure étoit

doux et tranquille, et N. S. luy dit: Voilà l'image de ton confesseur, il s'écoule en moy avec une paix inaltérable malgré les différents événements de la vie, sa tranquillité me plaît davantage que tout le mouvement que tu voudrois qu'il se donnât, parce que ce n'est pas, par une inaction naturelle et imparfaite qu'il conserve ce repos, mais, par une sublime vertu acquise aux dépens de la vivacité de son tempéramment. Cette vüe modéra les empresses de cette bonne dame, et ne servit qu'à augmenter l'estime qu'elle avoit de son S<sup>t</sup> directeur.

*Elle connoit la grande perfection du R<sup>d</sup> père Raguenau*

Elle vit un jour dans son oraison le coeur du R<sup>d</sup> père Paul Raguenau. Dieu luy donna la connoissance des aimables qualitez qu'il possédoit et luy dit; dans l'admiration où elle étoit de tant de richesses spirituelles que ce Coeur n'avoit presque point son égal: elle connut que ce qui en relevoit le prix, étoit l'amour que ce bon père portoit aux âmes, et le talent admirable qu'il avoit de les gagner, et de les conduire à Dieu par des voyes si pures et si douces, qu'il rendoit la vertu facile, applanissant toutes les difficultez, ou inspirant tant de courage, et tant de joye qu'on les franchissoit sans peine, il chérissoit sincèrement et selon Dieu les âmes, les aidoit en tout sans s'épargner, ne se plaisoit point à les chagriner, sous prétexte de les éprouver, il sçavoit les connoître et les faire avancer; sans les laisser languir dans les abatements où tombent souvent les faibles qui ne reçoivent aucun secours de ceux qui devroient leur en donner.

Voilà un petit échantillon des lumières que cette vertueuse Dame reçoit du Ciel, il y en auroit beaucoup davantage à rapporter si nous en faisons un recueil complet, mais ce que nous en avons dit peut donner assez d'idée de sa S<sup>teté</sup> pour juger que nous avons grande raison de la révéler. Nous conservons avec vénération les dons qu'elle nous a faits, ayant partagé entre les pauvres et les R<sup>ses</sup> tout ce qu'elle possédoit, le tableau de la famille sacrée qui est à l'autel du S<sup>t</sup> Enfant Jésus vient d'elle, c'est un ouvrage de Raphaël qu'on ne peut assez priser (*Histoire abrégée de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau de Saint-Ignace).

## HONORÉ BLANC

Dans ses *Mémoires*, le docteur Olivier Robitaille, qui fut maire de Québec, écrit : “ J’ai bonne souvenance de ces temps où la Société Saint-Jean-Baptiste brillait d’un vif éclat, éclipsant par le nombre, par la richesse de ses bannières et drapeaux, et par la belle tenue de ses membres, toutes les autres sociétés nationales. Qui a pu oublier la belle démonstration de 1842, le jour où toutes les sociétés nationales de Québec allèrent recevoir au débarcadère le nouveau gouverneur général, sir Charles Bagot, pour lui souhaiter la bienvenue. Arrivés sur la Place d’Armes, nous défilâmes devant Son Excellence qui était sur le balcon de l’Hôtel du gouvernement. . . . . Sir Charles Bagot admira la belle tenue des membres de notre société lorsqu’elle défila sous le balcon, ayant en tête sa nombreuse fanfare bien disciplinée, vêtue de riches uniformes, jouant l’air *Vive la Canadienne*, précédée de son imposant tambour-major, Louis Blanc, militaire décoré, qui avait servi dans l’armée française, sous le grand Napoléon. Oui, il était beau à voir notre tambour-major, avec sa haute stature, son énorme casque à poil, orné d’un riche plumet, marchant avec grâce et maniant avec tant de dextérité son long bâton au pommeau d’argent.”

Le docteur Robitaille, écrivant plusieurs années après cet événement, avait oublié le prénom du sergent-major Blanc. Son prénom était Honoré et non Louis.

Qu’était venu faire ce vétéran de la Grande Armée à Québec?

Si nos renseignements sont exacts, Blanc avait appris le métier de pâtissier et, après avoir reçu son congé, il passa ici avec sa femme, Anne Marcet, avec l’intention d’établir une pâtisserie à Québec.

Dans le *Fantasque* du 24 juin 1841, nous trouvons l’annonce suivante, signée Honoré Blanc :

“ Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu’il a ouvert au no 43 rue Saint-Jean, faubourg Saint-Jean, un hôtel de tempérance où l’on trouvera toujours les meilleures qualités de rafraîchissements, pâtisseries, crèmes, etc., etc.”

Honoré Blanc, pendant plus de vingt ans, marcha en tête de la procession de la Saint-Jean-Baptiste, ressuscitant dans la mémoire du peuple le souvenir du grand Napoléon qu'il avait suivi dans ses principales campagnes.

Le jour le plus heureux du vieux soldat à Québec fut le 7 juin 1858. Ce jour-là, le représentant du gouvernement français lui remettait la médaille de Sainte-Hélène.

Honoré Blanc décéda à Québec le 6 août 1863, à l'âge de 75 ans et 5 mois. Il fut inhumé au cimetière Belmont. Tous les Français qui habitaient Québec et grand nombre de Canadiens-Français se firent honneur de conduire ce brave à sa dernière demeure. Il méritait bien cet hommage.

### UN VAUDREUIL

Il s'agit d'une anecdote racontée par Chs Briffaut dans ses *Passe-Temps d'un reclus* où figure un Vaudreuil, qui semble, dit-on, faire la leçon au comte d'Artois, (Voyez, p. 608, *B. R. H.* d'octobre 1935). M. Coursol demande de quel le famille pouvait être ce Vaudreuil ajoutant: "Pas des nôtres, sans doute, car un Canadien aurait-il eu la respectueuse audace de faire la leçon à un prince français?"

Ce Vaudreuil était certainement parent de nos Vaudreuil, car il n'y eut que nos Rigauds qui portèrent le nom de la seigneurie de Vaudreuil. Les Rigauds étaient de très ancienne extraction, originaires du Languedoc, puisqu'en l'an 879, il est fait mention d'un abbé de la famille des nobles Rigauds. Les Capet, dont sont issus les Bourbons, ne remontent qu'à 987. Les représentants de la vieille noblesse ne craignaient pas d'exprimer leurs sentiments courtoisement, galamment, et il n'y a qu'à lire les anciens mémoires pour s'en convaincre. Le maréchal de Bassompierre eut une réponse encore plus "audacieuse" à l'adresse de la Reine. Il faut considérer qu'à cette époque c'était un esprit qui avait cours, justifié, si l'on peut dire, par la fierté des origines et des exploits de ces gens de qualité. Leur devise en quelque sorte l'atteste. *Coucy*: "Roy ne puis, prince ne veut, ny comte aussy: je suis le sire de Coucy". — *Rochechouart*: Avant que la mer fut au monde, les Rochechouart portaient des ondes!" — *De Foix*: "Touches-y si tu l'oses!" Et que d'autres!

RÉGIS ROY

## LE MARIAGE DU NOTAIRE HODIESNE

Un lecteur intéressé, remarquant dans notre article consacré au sieur Gervais Hodiesne (1), que nous ne savions pas exactement où et quand ce brave notaire s'était marié eut la bonne idée de nous envoyer une copie de cet acte de mariage qu'il avait fait relever à Chambly en 1916.

Comme cet acte ne figurait pas dans les registres déposés aux archives judiciaires de Montréal, qu'en plus, il nous paraissait incomplet et incorrect, (l'extrait ne portait pas de quantième et les noms de deux témoins étaient bizarrement orthographiés) (2), nous décidâmes d'aller consulter les registres paroissiaux de Chambly que M. le curé Fonrouge mit gracieusement à notre disposition.

Sur place alors, nous avons pu faire une nouvelle copie de l'acte qui est omis dans le registre que nous avons, et le voici :

\* \* \*

“L'An mil Sept cent trente neuf, je Soussigné, prêtre Récollet aumônier et missionnaire des habitans de la paroisse de St Joseph, après la publication d'un bans ayant obtenue dispence de M. Le Normant, grand vicaire, de deux autres bans, la publication faite à la messe de paroisse, entre Gervais Hodiesnes, fils défunt Julien Hodiesne et de défunte Jennes Hubert, ses père et mère d'une part, entre Margueritte Laros, vève (sic) défunt Charles Campagnard, habitans de cette paroisse, et ne S'étant trouvé aucun empêchement dans Leurs mariage, Leurs ay conféré Le Sacrement de mariage en présence de Mr de Lantagnac, capitaine co'andant pour Le Roy au fort Chambly et de Messieurs de Beulac, Niverville et Herbin fils et plusieurs autres parants et amys qui ont signé avec nous. En foy de quoy j'ay signé

Niverville,

Herbin fils,

Adhémar de Lantagnac

Beulac

fr Michel LeVasseur (3)

(1) *B. R. H.*, 1936, p. 304.

(2) Le copiste avait lu “univeille” pour Niverville et “Lanterynoé” Lantagnac.

(3) Le 24 nov. 1739, dans un de ses registres le P. LeVasseur rapporte que M. Le Normant, V. G. et supérieur du S. S. S., accompagné de l'abbé Chaise a béni l'église de la Conception, à la Pointe-aux-Oliviers (mainte-

Il faut l'admettre, le P. Le Vasseur a bien inscrit l'année: 1739, mais non le quantième. Pourquoi? Souvent ce bon Père, dans ses actes, ne met le quantième qu'en tout dernier lieu, parfois aussi, il l'oublie, et c'est ce qui lui est arrivé après avoir béni l'union de deux braves gens qu'il estimait, cela ne fait aucun doute.

Par l'examen des registres d'ici et de là-bas, il nous paraît certain maintenant que le mariage fut célébré entre le 25 et le 29 novembre, cette dernière date étant celle du premier dimanche de l'aveut en 1739.

Le sieur Hodiesne n'était donc plus célibataire lorsque l'intendant Hocquart signa sa commission de notaire à Québec, le 12 décembre 1739.

Cette commission qu'il attendait, imaginons, avec anxiété, dut lui parvenir vers le Jour de l'an, époque des étrennes et, dans le moment, il ne pouvait en avoir de plus agréables.

Le nouvel homme de loi n'eut ensuite qu'à se rendre à Montréal afin de produire, selon l'usage, un certificat "de bonnes vie et moeurs" et "prendre serment devant le juge Pierre Raimbault".

Revenu à son domicile, Hodiesne avait la grande joie d'apposer sa signature notariale au bas de sa première minute.

E.-Z. MASSICOTTE

## LES DISPARUS

*Lebeuf, L'hon. juge Calixte* — Né à Saint-Timothée de Beauharnois le 23 mai 1850, de Joseph Lebeuf et de Judith Picard. Admis au barreau le 10 juillet 1873. M. Lebeuf fut échevin de la cité de Montréal mais ne brigua jamais les suffrages populaires pour Ottawa ou Québec. Collaborateur assidu de la *Patrie* au temps d'Honoré Beaugrand. Juge en chef de la Cour de Circuit du district de Montréal le 18 janvier 1908. Décédé à Montréal le 8 décembre 1930. Homme tout d'une pièce, sincère et honnête, mais plutôt porté à exiger de ses contemporains une perfection qui n'existe pas sur terre.

nant St-Mathias) .... et pendant que le G. V. faisait la bénédiction du cimetière et de la croix..... le P. Le Vasseur conférait le sacrement de mariage à L. Lebeau et Angélique Bessette..... Même jour, même endroit, mariage de F. Demers et Marguerite Poirié.

LES DEUX ARRESTATIONS DE L'HONORABLE  
A.-N. MORIN

Dans sa *Biographie de l'honorable A.-N. Morin*, M. Auguste Béchard n'a pas été très précis sur l'arrestation de ce respectable citoyen en 1839. Il est évident que M. Béchard s'est plutôt fié aux histoires des contemporains de M. Morin qui vivaient encore lors de la publication de son livre, qu'aux pièces officielles qui, elles, lui auraient fourni des faits certains. M. Béchard ne donne pas même la date de l'arrestation de M. Morin ni le terme de son séjour en prison. En réalité, M. Morin fut arrêté deux fois pendant les tristes événements de 1837-1838 et de 1839. Le premier mandat d'arrestation fut émis le 15 novembre 1837 par le juge de paix Robert Symes. Il était accusé d'avoir "unlawfully, wickedly, maliciously and seditiously devising, contriving and intending to disturb the Peace of Our Sovereign Lady the Queen". Arrêté par le constable William Clarke, il fut enfermé dans la prison commune. Trois jours plus tard, le 18 novembre, M. Morin s'adressait au juge en chef Sewell pour obtenir un bref d'habeas corpus. Celui-ci fut immédiatement accordé, et M. Morin fut mis en liberté sur son propre cautionnement de 500 louis et les cautionnements de MM. Amable Berthelot et Edouard Dugal pour 250 louis chacun. M. Morin s'engageait par ces cautionnements à comparaître au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine. Il n'entendit plus parler de cette affaire. A l'automne de 1838, M. Morin apprit qu'un nouveau mandat d'arrestation avait été émis contre lui, cette fois pour haute trahison. Ce mandat avait été signé à Montréal par le chef de police P.-E. Leclerc, à la demande de sir John Colborne lui-même, paraît-il. Comme l'affaire paraissait plus grave, M. Morin se cacha dans les bois, près de Saint-Thomas de Montmagny, jusqu'au mois d'octobre 1839. Le 27 octobre 1839, M. C. R. Ogden, procureur-général, écrivait à M. Morin, revenu à Québec: "I have been this day honoured with the commands of His Excellency the Governor General to intimate to you that unless you forthwith retire from Lower Canada the warrant already issued against you, will be put in force." M. Morin répondit à M. Ogden, le lende-

main: . . . . " Rien dans ma conduite ne peut me faire hésiter à obéir à ce warrant et en conséquence je me constituerai prisonnier dans le cours de ce jour ". Effectivement, le 28 octobre 1839, à 3.15 heures, M. Morin entra dans la geôle de Québec. Il resta prisonnier jusqu'au 7 novembre. On avait absolument rien de grave à lui reprocher, et M. P.-E. Leclerc, appelé à donner les raisons qui lui avaient fait signer un mandat d'arrestation contre M. Morin, fut obligé d'avouer qu'il avait agi sur les instructions de sir John Colborne " parce que M. Morin avait excité le peuple à la révolte ".

---

LETTRE DU MINISTÈRE A MM. DE BEAUHARNOIS ET DUPUY

---

A Versailles le 22 Avril 1727

J'ay examiné le mémoire du Conseil Sup<sup>eur</sup> de Québec joint à votre lettre du 30 8<sup>bre</sup> dernier contenant les représentations des officiers de ce Conseil que le Sr de Lotbinière, qui a embrassé l'Éstat Ecclésiastique l'année dernière, ne doit plus faire les fonctions de Con<sup>er</sup> laïc dont il est pourveu depuis 16 ans.

Sa Ma<sup>té</sup> à laquelle j'en ay rendu compte a jugé qu'il ne convenait point de rien changer à cette occasion, et elle a décidé que le Sr de Lotbinière doit continuer d'exercer l'office de Con<sup>er</sup> laïc et jouir des gages qui luy sont attribués, nonobstant son changement d'estat, en s'abstenant d'assister aux jugemens des affaires criminelles et à condition qu'il se démettra de l'employ de garde des sceaux du Conseil Sup<sup>eur</sup>, dont vous aurés agréable de luy redemander le brevet et elle s'est réservée à pourvoir à l'office de Con<sup>er</sup> clerc lorsque le cas le requièrera.

J'ay pareillement rendu compte à Sa Ma<sup>té</sup> de la proposition que vous faites de pourvoir le Sr de Lino, p<sup>er</sup> Con<sup>er</sup> du Conseil Supérieur, de l'employ de garde des sceaux, Sa Ma<sup>té</sup> a bien voulu la luy accorder pour luy tenir lieu de la gratification qu'il demande en considération de ses services, Vous en trouverés le brevet cy joint que vous luy remettés après que vous aurés retiré celui qui a esté accordé au Sr de Lotbinière (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

MGR PLESSIS, CONSEILLER LÉGISLATIF

On a timidement blâmé Mgr Plessis d'avoir accepté un siège au Conseil législatif en 1818. M. L.-O. David, qu'on ne peut classer parmi ceux qui veulent que les prêtres entrent dans l'arène politique, appréciait ainsi le passage de Mgr Plessis au Conseil législatif. "Il se montra là, comme partout ailleurs, le défenseur ardent des droits religieux et civils de ses compatriotes, et, plus d'une fois, l'autorité de sa parole fit avorter les projets injustes de cette assemblée de *vieillards malfaisants*. L'histoire dit qu'il fut aussi bon Canadien-français que bon évêque, et que les concessions religieuses qu'on lui fit afin de lui arracher en retour des concessions politiques le trouvèrent ferme, inébranlable sous le drapeau des Bédard et des Papineau. Lorsqu'en 1822, l'Angleterre, cédant aux instances de nos ennemis acharnés, voulut nous imposer, sans nous consulter, cet infâme projet d'union avec le Haut-Canada, dont l'objet était l'extinction de notre nationalité, quelle fut la voix puissante qui protesta avec le plus de force contre cet acte inique? Ce fut celle de Mgr Plessis. Cette voix retentit dans toute sa puissance aux oreilles des Lymburner, des Sherbrooke, des Bright et des Poynter, ces amis sincères des Canadiens-français, pour stimuler leur zèle en notre faveur. Et c'est dans cette circonstance qu'il écrivit à l'honorable Louis-Joseph Papineau, que le Bas-Canada avait député en Angleterre, une lettre d'encouragement et d'éloges qui les honore tous deux. Plus d'une fois ces deux grands hommes, les deux plus brillantes illustrations de l'époque où ils vécurent, s'entendirent et se prêtèrent un secours mutuel pour faire triompher le Bas-Canada dont ils étaient les chefs reconnus et vénérés. Ils réussirent encore, dans cette occasion, à éloigner du ciel de leur pays le nuage qui le menaçait: puisse la patrie leur en garder une reconnaissance éternelle"! Oui, Mgr Plessis était aussi à sa place au Conseil législatif qu'à son évêché.

QUESTION

Que veut dire l'expression douzaine du boulanger? La douzaine du boulanger, n'est-ce pas douze plus un? Cette expression est-elle canadienne ou si elle nous vient de la vieille France?

BOUL.

## DIEU SAUVE LE ROI

Sous le régime français, les curés, aux offices paroissiaux du dimanche et des jours de fêtes, priaient et faisaient prier leurs paroissiens publiquement pour le roi, la reine, le dauphin et toute la famille royale. Le changement de domination mit bon nombre de curés dans l'embarras. Devaient-ils continuer à nommer dans leurs églises le roi, le dauphin, etc., qui étaient devenus pour ainsi dire étrangers au pays? La plupart s'abstinrent de mentionner l'ancien souverain et sa famille. Les autres continuèrent à faire prier leurs paroissiens pour le *souverain* sans le nommer, de cette façon, les nouveaux maîtres du pays, si soupçonneux, pouvaient croire que les prières étaient pour le roi d'Angleterre. C'est le mariage de George III qui trancha la difficulté. Le gouverneur Murray ordonna au grand-vicaire Briand de prescrire des prières publiques pour le roi George III et la future reine. M. Briand s'exécuta par son mandement du 14 février 1762, il disait aux curés: "A la messe, à l'endroit du canon où l'on prie pour le roi, on ajoutera *Georgio*. — Dans les saluts, à l'oraison pour le roi, on suivra la même règle, également qu'à la bénédiction du cierge paschal, le samedi saint. L'annonce qui est marquée dans le *Rituel* sera changée en celle qui suit: "Nous vous prions aussi, mon Dieu, pour George, notre roi, très débonnaire, Charlotte, notre reine très débonnaire, Son Altesse Royale la princesse douairière de Galles et toute la famille royale..." Lorsque, un an plus tard, la reine Charlotte accoucha d'un fils, M. Briand ordonna aux curés de le mentionner, dans les prières publiques, en sa qualité de prince de Galles tout de suite après la reine, sa mère. Tous ces changements ne se firent pas sans heurts. Bon nombre de curés ne voulaient pas nommer des hérétiques dans leur église. M. Briand prit la peine d'écrire à chacun d'eux pour leur expliquer qu'il n'était point défendu dans les prières publiques de nommer les hérétiques non *dénoncés*. Il les pria en même temps d'expliquer à leurs paroissiens dans quel sens ils pouvaient prier pour ceux qui sont hors de l'Église. Petit à petit l'agitation se calma et les curés obéirent aux ordres du grand vicaire Briand. Une fois évêque, M.

Briand eut plus d'autorité et il ne tarda pas à gouverner l'Eglise de Québec non pas avec une main de fer, comme on l'a écrit, quelques fois, mais avec un jugement et un succès qui firent comprendre aux curés qu'ils pouvaient se fier à lui sans crainte.

---

## UNE DEMANDE DES JESUITES AU MINISTRE

---

Il plaira à Monseigneur accorder aux Pères Jésuites de Canada l'amortissement des terres qui leur appartiennent, dont le dénombrement est contenu dans le papier qui fut présenté à Monseigneur le 14 et 15<sup>e</sup> iour du mois de juin dernier qui a esté vérifié par Mr Bouteroue, lors ql estoit intendant en Canada l'année 1669.

Cet amortissement est nécessaire parce que ceux qui font le papier terrier à Québec pressent les Pères Jésuites de donner un homme vivant et mouvant, et vouloient les y condamner l'année dernière 1676.

Cy iointe est la copie d'un amortissement qui fut accordé à Monseigneur l'Evêque de Québec en 1679 pour les seigneuries de Beaupré, Isle d'Orléans et fief de Québec. Nous en demandons un semblable pour les mêmes raisons.

En outre il plaira à Monseigneur accorder aux mêmes Pères Jésuites de Canada en faveur des sauvages Iroquois qui se sont faits Chrétiens à la prairie de la Magdelaine au dessus de Montréal une estendue de terre que Mr du Chesnau à présent Intendant leur a permis de faire cultiver par les d. sauvages Iroquois ayant promis de leur en faire expédier l'acte en forme lors ql aura plû au Roy de luy en donner le pouvoir, selon ql paroît par l'acte cy attaché. Les raisons et la nécessité de cette faveur sont contenues dans la requête qui en fut présentée à Monseigneur le 19<sup>e</sup> du mois de juin dernier par le Père Ragueneau (1).

---

(1) Bibliothèque Nationale, Paris, Mélanges Colbert.

LA PRÉSENCE D'ESPRIT D'UNE SOEUR  
CLOÎTRÉE

La plupart des officiers anglais qui vinrent faire le siège de Québec, en 1759 sous les ordres de Wolfe n'avaient jamais entendu parler de *sœurs cloîtrées*. Ils ne pouvaient se faire à l'idée qu'une jeune fille, de son plein gré, s'enfermait dans un cloître à l'âge de dix-huit ou vingt ans. Quelques-uns même avouèrent candidement qu'ils avaient, à leur arrivée à Québec, été sous l'impression que les Sœurs cloîtrées étaient gardées de force dans leur monastère. Ils changèrent d'opinion quand ils virent la joie et le contentement rayonner sur les figures de toutes ces religieuses cloîtrées, la Mère Saint-Henri, de l'Hôpital général, s'acquit une grande popularité parmi les officiers anglais soignés dans ce monastère par un acte de bravoure et de présence d'esprit peu ordinaire. Au cours de la bataille du 13 septembre 1759 ou de celle du 28 avril 1760, les annales du monastère ne sont pas précises sur ce point, un Sauvage avait fait un officier anglais prisonnier. Après l'avoir fortement lié, il le traîna brutalement jusqu'au vestibule de l'Hôpital général. Le féroce enfant des bois triomphait d'avance à la pensée des tortures qu'il allait faire subir au visage pâle. A cette époque, Français et Anglais avaient si peu d'autorité sur leurs alliés sauvages qu'ils ne réussissaient pas toujours à les empêcher de torturer leurs prisonniers. Toutes les personnes présentes à l'arrivée du Sauvage et de son prisonnier étaient émues de pitié à la pensée du sort du pauvre captif. La Mère Saint-Henri se trouvait là avec quelques autres religieuses. Résolue à sauver le prisonnier, elle exécuta son plan en quelques secondes. Elle dit tout bas à ses compagnes d'amuser le Sauvage et, s'approchant de l'officier anglais, elle coupa en un clin d'œil les liens qui gênaient ses mouvements, et lui fit signe d'entrer à l'intérieur du monastère. Quelques instants plus tard, le Sauvage s'aperçut de la disparition de son prisonnier. Il devint furieux et jeta autour de lui des regards étincelants de colère. La Mère Saint-Henri, sans témoigner aucune émotion, lui indiqua de la main la porte du vestibule.

Il s'y élança à la poursuite de l'officier. Mais celui-ci, entré dans le cloître, avait trouvé une bonne cachette. Il échappait ainsi à d'affreux supplices et à une mort certaine. Le récit de l'Hôpital général dit qu'il conserva toute sa vie une profonde reconnaissance à celle qui lui avait rendu un service aussi signalé. En voici un qui dût conserver aussi un bon souvenir des religieuses cloîtrées!

---

## LE SIEUR GLEMET

---

“ 1763, 11 novembre.

M. Glemet, négociant du Canada, qui est venu, à ce qu'il dit, à Paris, à cause de l'affaire des Canadiens, est depuis quelque temps amoureux de la nommée Dervieux, soi-disant mariée avec le nommé Dervieux, intendant du marquis Tri-cart, demeurant près les Petites Maisons, rue de Sèves (Sèvres), fort complaisant de toutes façons, car il laisse à sa prétendue femme toute la commodité, le long de la journée, d'augmenter son mobilier. Il se trouve content pourvu qu'elle ne retienne personne à coucher et que le souper soit prêt et bon, lorsqu'il rentre le soir au gîte. Cette Dervieux n'est plus de la première jeunesse, mais est encore bien de figure. Elle a une petite fille, âgée de 10 ans, à laquelle elle donne toutes sortes de talents et qui danse déjà très bien. Elle la destine pour le théâtre et elle a été du nombre de celles qui ont été nommées pour le voyage de Fontainebleau actuel. Cet enfant est fort aimable et sera un jour un bâton de vieillesse pour la mère. En attendant, M. Glemet paie les mois de tous ses maîtres et fournit à la mère tout son nécessaire et sa subsistance. Il lui a fait présent dernièrement d'une très belle tabatière d'or, mais il a grand soin de se retirer à huit heures du soir. Cette femme demeure rue de l'Arbre Sec, cul-de-sac des Provençaux. ”

Camille Piton (*Paris sous Louis XV — Rapports des Inspecteurs de Police au Roi* publiés et annotés par) 1ère série. Paris, Société du Mercure de France, 1911, pp. 356-357.

## LES FRÈRES DU HÉROS DE CHÂTEAUGUAY

Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, qui est entré dans l'histoire sous le beau titre de héros de Châteauguay, avait trois frères qui comme lui, grâce à la protection du duc de Kent, obtinrent des commissions d'officiers dans l'armée anglaise. On a mis en doute dans certains quartiers la loyauté des Canadiens-français ! Dans la seule famille de Salaberry, on trouve un brave officier qui, par sa brillante victoire de Châteauguay, conserva le Canada à l'Angleterre, et trois autres qui donnèrent leur vie pour le pays qu'ils servaient. Maurice-Roch de Salaberry avait obtenu une commission de lieutenant dans le propre régiment du duc de Kent, le Royal ou Premier Régiment d'Angleterre. En 1807 son régiment reçut l'ordre de s'embarquer pour les Indes Orientales. Maurice de Salaberry décéda sur la rive gauche de la Tombroodra, le 17 octobre 1809, après une quinzaine de jours de maladie, emporté par les fièvres intestinales qui firent alors tant de ravages dans l'armée anglaise. Il n'avait que vingt-six ans. Son frère, François-Louis de Salaberry entra dans le Régiment Royal Scotch en 1805. Deux ans plus tard, le Royal Scotch partit pour les Indes. Le jeune de Salaberry ne put résister longtemps au climat fatal des Indes. Il mourut le 5 avril 1811, à Secumderabad. C'est le duc de Kent lui-même qui voulut apprendre à M. et Mme de Salaberry la mort de leur fils. Le troisième fils de Salaberry, Edouard-Alphonse, était le filleul du duc de Kent et de la baronne de Saint-Laurent. Il fut placé aux frais du duc de Kent au collège militaire de Marlow où il se distingua par son application et ses succès. Il suivit ensuite un cours d'artillerie et de génie à Woolwich, puis, en 1812, à sa propre demande, il fut placé dans l'armée. Le jeune de Salaberry fut tué dans la nuit du 6 avril 1812, en conduisant une attaque sur Badajoz. Il faut remarquer ici que Badajoz était défendu par un canadien, le lieutenant-général de Lery. La veille de l'attaque de Badajoz, le jeune officier avait écrit à son protecteur pour le remercier de tout ce qu'il avait fait pour lui. " Je puis ne pas revenir de cette attaque, disait-il, quoiqu'il m'arrive je n'oublierai jamais vos bontés ". 1809, 1811, 1812 ! En moins de trois années, les trois frères de Salaberry avaient donné leur vie pour l'Angleterre.

## LE MECANICIEN LOUIS LEMOINE

Un peu après 1833, Louis Lemoine, français d'origine, venait s'établir à Québec comme armurier et mécanicien. Lemoine était un ouvrier d'une grande habileté et dès 1836 il fabriquait une pompe à incendie qui fit beaucoup parler d'elle. Elle fut essayée publiquement le 12 août 1836, sur le marche Saint-Paul. Mise en mouvement par douze hommes au moyen d'une manivelle, elle créa une véritable sensation à Québec. Elle lançait à 118 pieds de hauteur un jet d'eau abondant. Lemoine ne put cependant la vendre. La ville de Montréal avait acheté, en 1844, une pompe de fabrication américaine d'un manufacturier de Boston. Lemoine qui croyait sa pompe à incendie supérieure à la pompe américaine lança un défi au manufacturier pour un enjeu de 25 louis. Le concours eut lieu à Québec le 11 septembre 1844. La pompe dont le jet atteindrait la plus grande hauteur devait recevoir le prix. Les juges du concours furent l'honorable R.-E. Caron, Joseph Légaré, J. . . . Wilson, Daniel McGie et Napoléon Aubin. La pompe Union lança son jet à 145 pieds de hauteur et la pompe Lemoine atteignit 160 pieds. Les Québécois furent si fiers du succès de Lemoine qu'ils lui offrirent un banquet public qui fut présidé par le maire R.-E. Caron. En 1839, Lemoine fabriqua une autre pompe, portative cette fois. Elle lançait plus de soixante gallons d'eau à la minute. Elle fut achetée par M. Munn, le constructeur de navires, pour protéger son chantier de Saint-Roch. En 1852, M. Lemoine inventait un appareil pour empêcher l'explosion des chaudières à vapeur. Il fit breveter cette invention le 18 juin 1852. M. Lemoine expliquait son invention dans une lettre parue dans le *Canadien* du 24 mai 1854. Nous ne croyons pas, toutefois, que cet appareil ait jamais été mis dans le commerce. M. Lemoine tint pendant plusieurs années un atelier de mécanicien à Saint-Roch de Québec. Il ne fit jamais fortune, cependant. Il s'occupait de trop de besognes à la fois. Pendant plus de vingt ans M. Lemoine fut l'organisateur de tous les feux d'artifice à Québec. C'est lui qui, en 1860, lors de la visite du prince de Galles, plus tard Edouard VII, lança le feu d'artifice. En 1863, Lemoine essayait dans le vestibule de l'univer-

sité Laval un nouveau mode de propulsion pour les navires. Le gouverneur Monck assistait à l'expérience qui fut jugée très intéressante mais l'inventeur n'alla pas plus loin dans ses essais, arrêté par la maladie puis par la mort. Il décéda à Saint-Roch de Québec le 17 mai 1863, à l'âge de 64 ans. Si Lemoine s'en était tenu à son métier de mécanicien, il aurait fait une fortune, mais il avait la manie de l'invention. Il n'avait pas fini une *expérience* qu'il en essayait une autre.

---

UNE RÉPONSE DE L'INTENDANT AUX IROQUOIS  
EN 1704

---

Mon fils,

Je suis bien aise d'apprendre par ta bouche que tu es disposé à suivre les volontés de ton père. Et puis, pour m'en donner des marques, tu es résolu de quitter tes champs, ton église, et que tu résistes à la sollicitation de tes frères qui voudroient t'engager à rester avec eux, tu m'amènes ton père.

Afin que tu ne te repentes pas d'avoir quitté tout cela pour m'obéir, je t'en donnerai d'autres qui vaudront celles que tu quittes, et je t'accorde les terres que tu m'as demandées à Ouanouinac.

Je te ferai bâtir une belle église, et je te ferai construire un fort.

Afin que tu connaisses que le Grandissime Capitaine te traitera comme son fils dans ce pays comme il faisoit dans le tien, je te ferai donner ici des vivres jusqu'à ce que tes champs en produisent; de la poudre et du plomb, et te ferai faire des déserts à deux arpents pour cabane.

Tu peux bien être persuadé que je te recevrai bien en quelque nombre que tu sois; et j'espère que tes frères, attirés par les bons traitemens que je te ferai, te suivront bientôt.

Voilà la réponse que j'ai à te faire (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

## MADAME VEUVE REGNARD DUPLESSIS

Marie Le Roy, originaire de Chevreuse, près Paris, veuve du trésorier de la marine à Québec, Georges Regnard Duplessis, était une femme de bien dans toute la force du terme. En 1713, dans l'incendie du Palais de l'Intendance, tous les papiers du Trésor avaient été détruits. M. Duplessis fut tenu responsable par le gouvernement du roi. Pour comble de malheur, M. Duplessis mourut un an après ce désastre, le 30 octobre 1714. La liquidation de ses affaires n'était pas terminée, et sa veuve paya plus d'un million de livres au roi. Ruinée, madame Duplessis se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec où deux de ses filles, les Mères de Sainte Hélène et de l'Enfant-Jésus, étaient religieuses. Elle décéda à l'Hôtel-Dieu au printemps de 1732. Elle avait eu huit enfants dont quatre étaient morts au berceau. Comme nous venons de le voir, ses deux filles étaient religieuses à l'Hôtel-Dieu. Un de ses fils était Jésuite et devint, un peu plus tard, un des grands prédicateurs de la France. Le Père François-Xavier Duplessis est mentionné avec éloge dans tous les bons recueils biographiques français. Presque tous, cependant, oublient de noter qu'il était originaire de Québec. On a beaucoup parlé des Anglais d'Angleterre qui, autrefois, considéraient les *coloniaux* comme des êtres inférieurs. Les Français d'avant la Cession avaient la même mentalité. Les *coloniaux* pour eux étaient mis au même niveau que les enfants des bois. Il n'est donc pas étonnant de voir les Français réclamer le Père Duplessis comme un des leurs. Quant à l'autre fils de madame Duplessis, Charles-Denis Regnard Duplessis, né à Québec le 22 juin 1704, il lui avait fait verser bien des larmes. Après avoir fait ses études au célèbre collège des Jésuites de La-Flèche, il avait obtenu une commission d'officier dans les troupes de la marine. Son talent et son esprit auraient pu lui valoir les plus belles promotions mais sa légèreté, son amour du plaisir, ses inconséquences lui créèrent des dettes que sa mère, qui avait sacrifié tout son patrimoine pour payer les créanciers de son mari, ne pouvait lui aider à rembourser. Les dernières années de madame Duplessis avaient donc été assombries par la conduite de ce fils léger, mais d'autre part, son fils Jésuite et ses deux filles religieuses durent la consoler un peu dans ses peines.

## LE TESTAMENT D'UNE FEMME DE BIEN

Un an avant sa mort, le 10 septembre 1731, madame Duplessis avait fait son testament devant le notaire Henry Hiché. Elle n'avait plus de fortune à distribuer mais elle voulait donner à chacun de ses enfants une dernière preuve de son amour et de sa sollicitude. Elle tenait aussi pour se conformer aux préceptes de l'Évangile à se dépouiller de tout ce qu'elle possédait avant de partir pour le grand voyage. Elle demandait d'abord à être inhumée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié et à cet effet elle lui donnait une somme de trente livres. Au Père Richer, Jésuite, elle donnait vingt livres pour ses Sauvages; à son confesseur, pour ses pauvres, dix livres; à l'Hôtel-Dieu de Québec elle léguait quinze livres de rente, en suppliant la supérieure de les appliquer aux "petits besoins" de ses filles; au collège Louis le Grand de Paris elle donnait une rente de trente-sept livres dix sols pour l'usage de son fils, le Jésuite. Elle n'oubliait pas les pauvres qu'elle avait tant aidés toute sa vie. Elle recommandait à son fils l'esclave sauvagesse, Marie, qui l'avait bien servie. Avec quelle délicatesse, quelle touche, l'admirable mère s'adressa ensuite à son fils pour le ramener dans le droit chemin. Elle le supplie d'écouter les avis de MM. André de Leigne et Henry Hiché, deux hommes respectables, sensés, amis de toujours. Lis, dit-elle, apprends ce qu'un homme de bien ne doit pas ignorer. Ne manque pas de voir tes soeurs, fais attention à ce qu'elles te recommanderont pour ton avantage. Tu ne m'as pas donné la consolation de voir et d'écouter tes bonnes soeurs pendant ma vie, dit-elle, ne me la refuse pas après ma mort. Si tu te maries, dit-elle encore, prends une fille sage et ménagère podr n'être pas malheureux toute ta vie. Garde mon oratoire et les tableaux de sainte Hélène et de saint Bruno, rappelle-t-elle à son fils, ils sont la propriété de ta soeur la Mère Sainte-Hélène et tu lui remettras plus tard. Et que d'autres petits dons à des personnes pauvres qu'elle veut aider! A toutes celles qu'elle a connues et aidées au temps de sa prospérité, elle n'oublie pas de demander le secours de leurs prières. Le testament de madame Duplessis ouvrit-il les yeux au fils plus léger que coupable? En tout cas, il s'amenda, devint aide-

major puis prévôt de la Maréchaussée à Québec. Il épousa une excellente femme, fille d'un conseiller au Conseil Supérieur, qui lui donna deux filles. Il mourut en France après la Conquête. Avec lui disparaissait le nom de Regnard Duplessis.

### LES REVUES DE STANISLAS DRAPEAU

En 1888, un correspondant de la *Minerve* lançait le dard suivant à M. Stanislas Drapeau, qui venait de fonder la *Lyre d'or*: " Il est peu d'hommes qui ont fondé et tué autant de journaux que M. Stanislas Drapeau. M. Honoré Beaugrand, qui arrive à sa douzaine, ne peut pas même lui disputer la palme ". M. Drapeau répondait au grincheux correspondant, un peu plus tard: " Le chiffre énoncé par le véridique écrivain de la *Minerve* est d'une inexactitude consommée, car nous n'avons tenté que quatre publications de journaux ou revues dans toute notre vie, savoir *L'Artiseur*, en 1843; *L'Ami de la religion et de la Patrie*, en 1848; *Le Foyer Domestique*, en 1876, transformé en *Album des Familles* en 1880; puis enfin la *Lyre d'Or*, qui semble mettre en délire certain critique ". Le correspondant de la *Minerve* était pour le moins injuste envers M. Drapeau. Les revues fondées par le typographe Drapeau étaient bien en avant de leur temps. On a tenté plusieurs fois depuis de procurer à nos familles canadiennes françaises et catholiques des revues morales, instructives, intéressantes. Aucune n'a surpassé le *Foyer Domestique*, l'*Album des Familles* ou la *Lyre d'Or*. Si ces revues n'ont pu vivre plus de trois ou quatre ans, chacune, la faute n'est pas à M. Drapeau qui consacrait à ses publications tout son temps, son énergie et ses faibles ressources. Malheureusement, alors encore plus que de nos jours, on ne lisait pas. On préférerait des publications humoristiques ou bouffonnes comme le *Canard*, etc., etc., à des revues de réelle valeur comme le *Foyer Domestique* et les autres fondations de M. Drapeau. M. Drapeau se ruina à la tâche et accepta, à la fin, un emploi au département de l'agriculture, à Ottawa. Né à Québec le 28 juillet 1821, il décéda à la Pointe-Gatineau le 21 février 1893. En 1866, M. Drapeau avait eu une discussion restée célèbre avec les abbés Laverdière et Casgrain au sujet du tombeau de Champlain. C'est lui qui gagna la partie dans ce duel.

LE DIFFÉREND ENTRE M. DE FONTENAC ET  
L'ABBÉ DE FÉNELON

François de Fénelon, Sulpicien, passa dans la Nouvelle-France en 1667. Il était le frère aîné du célèbre archevêque de Cambrai. Sans ses démêlés avec le gouverneur de Frontenac, son séjour dans notre pays aurait passé à peu près inaperçu. L'abbé de Fénelon avait d'abord été en excellents termes avec M. de Frontenac. Celui-ci, voulant punir le sieur Perrot, gouverneur de Montréal, qui faisait ouvertement la traite au mépris des ordonnances, usa d'un stratagème pour l'attirer à Québec. Il pria son ami, l'abbé de Fénelon, de conseiller à Perrot de descendre à Québec afin d'avoir une explication avec lui. Perrot, sans défiance, se rendit au conseil de l'abbé de Fénelon. Il avait à peine mis les pieds dans la capitale que le gouverneur le fit arrêter et emprisonner au château Saint-Louis. M. de Fénelon fut profondément blessé du rôle que M. de Frontenac lui avait fait jouer. Il vint à Québec et tenta de faire remettre Perrot en liberté. Frontenac, loin de se rendre à sa demande, lui refusa même la permission de voir son concitoyen. L'abbé de Fénelon retourna à Montréal très vexé et le jour de Pâques, 25 mars 1674, prêchant à l'église paroissiale, fit allusion à la conduite arbitraire et déloyale du gouverneur. Prenant pour sujet de son sermon la solennité du jour, il dit que tous les chrétiens devaient mourir de la mort de Jésus-Christ et ressusciter de sa résurrection. Il insista sur les effets que cette résurrection devait produire dans les différents états de la société, chez les inférieurs et chez les supérieurs, pour ceux qui commandent comme pour ceux qui obéissent. Les amis de M. de Frontenac présents au sermon y virent une critique amère du gouverneur et l'en avertirent aussitôt. M. de Frontenac envoya alors son secrétaire à Montréal pour lui rapporter une copie du sermon de M. de Fénelon dûment authentiquée par le supérieur de Saint-Sulpice. M. de Fénelon refusa net de se rendre à cette demande. "Si je suis innocent, dit-il au secrétaire, on a rien à me demander, et si je suis coupable, ce que je nie formellement, on ne doit pas prétendre que je travaille à ma propre condamnation". Le gouverneur, voyant qu'il ne ga-

gnerait rien, se décida alors à citer l'abbé de Fénelon devant le Conseil Souverain, à Québec. Il croyait avoir la partie belle mais il se trompait.

*M. de Fénelon devant le Conseil Souverain*

Le Conseil Souverain, nomma d'abord une commission composée des conseillers Le Gardeur de Tilly et Dupont de Neuville pour entendre ceux qui assistaient à la messe du jour de Pâques où l'abbé de Fénelon avait prononcé son fameux sermon. La commission entendit comme témoins Robert Cavelier de La Salle, Jean-Baptiste Montgaudon de Bellefontaine, Jacques Le Ber, Thomas de Lanaudière, Louis Chevalier, Bon Regnolle, André Demers, Migeon de Branssat, Pierre Picotté de Bellestre, Jean Fournier, René Leveillé, Claude Brascour, Zacharie Dupuy, etc., etc. Enfin, après des jours et des semaines d'atermoiements, M. de Fénelon comparut devant le Conseil Souverain, le 21 août 1674. Tout de suite, un vif incident éclata. L'abbé de Fénelon entra dans la salle du Conseil le chapeau sur la tête et s'assit au bout de la table où siégeaient les conseillers. Le gouverneur lui ordonna d'enlever son chapeau et de se tenir debout. L'abbé, qui n'avait pas froid aux yeux, lui répondit en enfonçant son chapeau bien solidement sur la tête que les ecclésiastiques avaient le droit de comparaître coiffés devant les cours. M. de Frontenac affirmant alors que l'abbé de Fénelon comparaisait non comme témoin mais comme accusé d'un crime, l'abbé de Fénelon lui répliqua que son crime n'était que dans la tête du sieur gouverneur. Les choses se corsaient. Le Conseil, qui était à la dévotion du gouverneur, ordonna alors que l'abbé demeurerait à la garde d'un huissier à la maison de la Brasserie qu'il lui donnait pour prison. Le 23 août, nouvel incident. M. de Bernières, grand vicaire de Mgr de Laval, appelé comme témoin, refusa de témoigner parce qu'on lui refusait la place à laquelle il avait droit en l'absence de l'évêque. Le Conseil discuta la prétention de M. de Bernières pendant deux ou trois séances puis lui donna tort. Le 4 septembre, nouvelle comparution de l'abbé de Fénelon. Celui-ci récusa plusieurs conseillers. On se chicana encore là-dessus pendant

plusieurs séances. Finalement, on décida d'envoyer les causes de récusation à Sa Majesté tout en continuant l'instruction du procès de l'abbé de Fénelon. C'était un nouveau faux pas. Plusieurs ecclésiastiques assignés à comparaître firent défaut. Le Conseil, s'embourbant de plus en plus, les condamna à l'amende. Enfin, le 23 octobre, le Conseil trouva un prétexte pour ajourner l'affaire de l'abbé de Fénelon jusqu'à la décision du Conseil du Roi sur la prise à partie. Au mois de novembre 1674, M. de Frontenac faisait embarquer M. de Fénelon pour la France. Le roi étudia longuement le dossier de cette affaire. Il défendit à l'abbé de Fénelon de retourner dans la Nouvelle-France mais il blâma sévèrement M. de Frontenac pour avoir cité un prêtre devant le Conseil Souverain au lieu de le déférer à l'Officialité, tribunal de l'évêque.

*Ce qui résulta de la chicane Frontenac-Fénelon*

Comme d'habitude, M. de Frontenac avait dépassé la mesure dans sa chicane avec l'abbé de Fénelon. Le roi fut extrêmement irrité lorsqu'il apprit que le gouverneur avait intenté une procédure criminelle contre un prêtre, pour une faute qui, en somme, était sans gravité. Publiquement, afin de ne pas détruire l'autorité de son représentant, il donna le tort à l'abbé de Fénelon en lui défendant de retourner dans la Nouvelle-France. Mais il écrivit une lettre très corsée au gouverneur. Il lui disait : " Je vous ordonne présentement de ne faire connaître à personne que je vous en ai écrit, ou quand même l'évêque et les ecclésiastiques en parleraient que vous n'en conserviez aucun ressentiment contre eux, et cela est d'une telle conséquence qu'il serait impossible que mon service n'en reçut un préjudice fort considérable si l'on en usait autrement". Puis, le roi informait l'irascible gouverneur des plaintes portées contre lui : 1o L'on a dit ici que vous n'aviez pas voulu permettre que le grand-vicaire du sieur de Petrée prit ses séances suivant le règlement du Conseil Souverain du mois d'avril 1663 ; 2o Que vous ne vouliez pas permettre que les ecclésiastiques et autres puissent vaquer à leurs missions et à leurs autres fonctions ni même sortir des lieux de leur

demeure sans passeport de Montréal à Québec; 3o Que vous les fassiez venir très souvent pour des causes très légères; 4o Que vous interceptiez leurs lettres et ne leur laissiez point la liberté d'écrire; 5o Et, enfin, que vous n'aviez point voulu laisser repasser en France un valet de l'abbé d'Urfé avec son maître. Le roi le blâma très fortement pour tout cela. " Si le tout ou partie de ces choses sont véritables, vous devez vous en corriger, ajoutait-il. Et il terminait en écrivant: " Laissez à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada sans les obliger de prendre aucun passeport, et en même temps donnez-leur une entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour ordinaire sans les obliger de venir à Québec que pour des raisons indispensables qui doivent être fort rares" (1).

---

RÉPONSE

---

**En quelle année Aaron Hart vint-il s'établir ici?** (*B. R. H.*, XLII, p. 508) — Il est fait mention pour la première fois de la présence d'Aaron Hart aux Trois-Rivières dans un bail signé devant Mtre Dielle, notaire, le 7 juillet 1762, et par lequel Hart louait un logement de Théodore Panneton, fils. Le 20 juillet de la même année, Haldimand, dans une lettre au général Amherst parle du feu des Trois-Rivières et dit que celui qui en a le plus souffert est "le marchand Hart, un juif anglais, qui peut avoir perdu 4 à 500 l. St."

A l'époque de la cession, Hart était paiemaître des troupes anglaises cantonnées aux Trois-Rivières. Il demeura en cette ville et profita de l'amitié dont le gratifiait Haldimand pour établir un commerce qui le rendit en peu d'années l'un des citoyens les plus riches au Canada.

RAYMOND DOUVILLE

---

(1) Consulter sur le différend Frontenac-Fénélon, *Les deux abbés de Fénélon*, de l'abbé H.-A. Verreau, et le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, pour l'année 19...*

LETTRES DE L'ABBÉ DE LA TOUR AU PROCUREUR GÉNÉRAL VERRIER

31 janvier 1730.

Rien n'est plus pathétique et plus édifiant que vos sermons, mais je ne scay coment ils ont tant perdu de leur force dans la longue traversée qu'ils n'ont pu tout à fait me convertir. Je voudrois bien avoir une grâce efficace pour le Canada mais entre nous jecris sur l'article janseniste outré. J'attends patiamment cette grâce invincible et en attendant je m'en vais faire un tour dans la Touraine que vous savez être le jardin de la France c'est-à-dire l'antipode du Canada. Dans ce nouvel asile à l'abri des coups je laisseray tomber à gros flocons votre belle et abondante neige et je plaindrai fort tendrement mon pauvre procureur général enseveli quelquefois dans les poudreries tout gros et gras qu'il a soin de se maintenir. Mr votre évêque en est aussi allarmé que moy. L'air de France le racomode celuy du Canada le tte qui faire *primo vivere deinde philosophari*. M. Lion vous a dit adieu pour toujours Mr. . . . et Proteau et bien d'autres ne vous saluent pas moins. Adieu donc mon pauvre Canada, adieu mon cher procureur général. Chauffez vous bien, allumez bien vos poiles, calfeutrez vous bien, mastiquez vos fenêtres. Je loue votre sagesse et vos précautions. Et moy de retraites en retraites j'ay passé l'année dans mes exploits militaires contre le démon. C'est une guerre où nous devons tous combattre à peine de mort éternelle. Mille respects à tous nos amis que j'honore et que j'ayme toujours plus que je ne puis vous dire.

A vous en particulier pour qui mes respectueux sentiments iront jusqu'au tombeau *et ultra* je suis en attendant ce que vous savez,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
DE LATOUR

A Paris ce 31 janvier 1730.

15 mars 1733

Je n'ay pu, Monsieur, profiter cet hyver de la subrogation obligeante que vous voulez bien faire en ma faveur au-

près de M. et Made Majeu. Un carême prêché à la cathédrale de Montauban et deux retraites de suite aux messieurs et aux dames de la ville m'ont mis hors de portée de leur rendre mes devoirs. J'y ai trouvé un pays agreste mais qui a cependant porté des grands fruits. Les religieux qui y sont en nombre ont assisté à mes sermons plusieurs y ont été touchés de Dieu. Et pour comble de prodige, j'ay trouvé le moien de faire quitter la panier pendant dix jours de suite et gardé le silence quatre ou cinq heures par jour à 500 dames ou demoiselles qui ont fait assidument la retraite et tout cela sans dire un seul mot contre le panier ni en faveur du silence. Le zèle a fait ce que j'ai cru inutile de demander parce que j'en croiois l'exécution impossible. Plus de 100 ont fait le dixième jour la comunion generale. Je ne doute pas que si vous deveniez predicateur vous ne fissiez bientôt de plus grands prodiges encore. Avec les vertus qui font la matière de votre panagerique, et les talens qui font celle de ma parfaite estime, rien ne vous resisteroit. Je n'oserois pas me promettre un si grand succès à Québec, quoyque je fasse un cas infini des dames du Canada en qui j'ay toujours remarqué beaucoup de mérite et de vertu.

Voilà pour le coup la patience à bout, car je ne vois guère plus d'apparence de reparoitre sur le fleur de lys de l'autre monde et d'y ecouter les graves requisitions et les sages decisions de mon cher procureur general. Ma patience souffre des epreuves pour le moins aussi rudes quand je songe aux separations qui coute si fort a mon coeur. Mais il faut avouer que le sacrifice de 500 paniers et de 500 langues me feroit rougir de mes moindres saillies. Que mon amitié ne vous soit pas suspecte vous être aussi attaché que 500 femmes le sont à leur langue et à leurs paniers, c'est porter le dévouement jusqu'au comble. Tel est celuy avec lequel je serai toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LATOUR

A Montauban, ce 15 mars 1733.

Adressez toujours vos lettres à Paris à l'ordinaire par le séminaire ou par les prêtres.

30 mai 1733

J'ai été pendant deux mois, Monsieur, fort en colère contre vous. Votre lettre ne m'a été rendue que le six du mois de mars — Jugez ce que j'ay du penser et dire contre vous pendant tout le mois de janvier et de février. Je ne pouvois comprendre ce que j'avois pu faire à mon cher procureur général pour m'avoir si cruellement négligé. Comptés que si jeusse trouvé des huissiers qui eussent voulu entreprendre le voyage vous eussiez eu une sommation en forme avec protestation de tous dépens, domages et interest. Votre amitié est assez précieuse pour être conservée à quelque prix que ce soit par toutes voyes deus et raisonnables. La lettre est enfin venue, et l'amitié a aussitôt appaisé un orage qu'elle avoit excité.

Mon retour à Québec n'est pas prôné encore. Mgr notre coadjuteur que l'ancienne France vient de recouvrer juge à propos que j'y reste une année. Mr le Chapitre me fait lhonneur de m'en prier et me voilà encore jusqu'en 1734 privé de l'honneur de siéger sur les fleurs de lys. C'est dommage. Mais enfin il faut prendre patience. 1200 lieues de mer ne se traversent pas si vite.

Si vous avez quelques nouvelles intéressantes faites m'en part.

Je suis toujours bon ami de Mr Mayaud et de Made votre soeur. Nous avons bû à votre santé ce carnaval dernier. Ce n'est pourtant pas matière de carnaval car nous le fîmes très sérieusement et surtout très sincèrement. C'est très sincèrement et très sérieusement aussi et à même temps très respectueusement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LATOUR

Mille compliment à Mr Daine et Mr et Mad<sup>e</sup> Berthier, Mr Valmur à Paris, ce 30 mai 1733.

17 février 1737

Vous êtes donc bien en colère contre moy mon très cher Monsieur, d'avoir paru préférer la touraine au Canada. Il

est vray que si tout étoit dans la nouvelle France aussi aimable que notre cher procureur général je ne verrois pas de pais au monde qui put entrer en parallèle mais vous m'avouerez que les mois d'hiver n'ont pas de grands charmes, et qu'il faut tout le mérite d'un procureur général pour y faire quelque compensation mais pensez-vous que toute délicate qu'est la touraine vous en changez la face pour moy, votre absence la dépare furieusement autant qu'elle me rendroit Québec agréable autant sens-je le vuide que vous laissés à tours. Vos lettres même qui paroisoient devoir m'y consoler un peu augmentent ma peine. Le bon coeur et le bon esprit dont elles sont remplies donnent au Canada un nouveau lustre et me font mieux sentir ce que j'y perds.....  
.....emploiroit en vain les plus belles maximes je vous trouverai toujours de manque. Ne m'accablez donc plus de vos reproches plus ils sont obligeants plus ils m'affligent. *Afflicto non est addenda afflictio*. Mr l'intendant est luy même revenu. Mes modèles se multiplient, évêque, intendant, curé, &c, voilà une nuée de témoins. En si bonne compagnie il me semble que je suis assez fort pour braver toutes les decretales. Voudriez-vous accepter une procuration pour présenter mes respects à Mrs nos confrères à M. et Mad. Bertier. Je suis toujours avec les sentiments les plus respectueux et les plus tendres,

Monsieur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur,  
DE LATOUR

A Tours, 17 février 1737 (1).

---

### QUESTION

---

Le docteur Adam Mabane qu'on voit à Québec dès 1762 faisait-il partie d'un des régiments de Wolfe en qualité de chirurgien? On a déjà affirmé la chose mais sans donner aucune preuve. Les Army Lists de 1759 devraient pourtant nous dire la vérité sur ce point.

Ang.

---

(1) Archives publiques du Canada.

CONFESSION DE CHARLES HINDELANG  
(d'abord connu sous le nom de Lamartine)

Je suis né à Paris, le 29 mars 1810. Ma famille occupe encore en ce moment un rang élevé dans le commerce. Je me nomme CHARLES HINDENLANG. Lors de notre glorieuse révolution de 1830, malgré ma mère, je pris du service comme simple soldat au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. Je passai successivement par tous les grades jusqu'à celui d'officier. Mais voyant peu d'avancement possible dans l'armée, mes parents m'engagèrent à quitter entièrement le parti des armes, et à venir à New-York, où leur intention était de m'envoyer des marchandises au printemps prochain. J'étais fort tranquille, ne songeant qu'à me mettre au courant des affaires de cette ville, lorsque M. Duvernay me fit successivement demander par plusieurs personnes, entre autres par un Italien réfugié nommé Falière, qu'il voulait avoir aussi pour officier. J'ai été également demandé, et même connu pendant quelques jours, par un M. VonSchultz, se disant colonel et cherchant des officiers et soldats pour le Haut-Canada. Je pourrais au besoin donner quelques détails sur ses moyens d'agir et sur ses dispositions militaires, mais cela seulement de vive voix.

M. Duvernay agissant au nom et pour le docteur Nelson (Robert), me fit à moi et à un autre officier français qui a servi dans le 1<sup>er</sup> lanciers anglais en Espagne en qualité de lieutenant ou capitaine, des propositions et de belles promesses, en présence d'un négociant nommé M. Bonnefous. Une copie en double et recopiée de ma main a été remise par moi-même entre les mains d'un officier de Lacolle. Elle contient le détail des premières conditions réciproques. Après nous être consultés, nous refusâmes de signer avant d'être mieux informés de la situation du Canada que nous ne connaissions ni l'un ni l'autre. Alors pour mieux nous tromper, l'on nous assura qu'il ne s'agissait que d'aller à St. Albans former des cadres d'organisation pour l'armée, que nous n'avions pas même besoin d'armes, suivant Mr Duvernay et ceux auxquels nous nous étions adressés. Non seulement le peuple canadien se soulèverait en masse, mais la troupe et surtout messieurs les officiers anglais étaient las d'un service si éloigné

de leur patrie et n'attendaient que cette occasion d'en sortir. Ils ajoutaient encore que les frais immenses que la couronne d'Angleterre est obligée de faire chaque année, fesaient qu'ils savaient de bonne source, que sa majesté la reine Victoria ne chercherait pas à tenir ce pays sous sa domination.

Nous décidâmes à nous assurer par nous-mêmes de la vérité de tout cela. Nous fûmes donc dirigés sur Burlington et reçus par M. Dufort. Toujours même langage et mêmes promesses. Il nous était expressément recommandé de ne parler en route à qui que ce fut, dans notre propre intérêt, disait-on, mais la suite m'a prouvé que l'on craignait que nous ne recevions quelques éclaircissements. M. Dufort nous expédia à Plattsburg où nous trouvâmes des chevaux et nous fûmes conduits par ce qu'ils appellent un *chasseur* jusqu'à Champlain, chez M. Desmarais, qui nous tenait cachés comme si nous étions de grands coupables. En général j'ai remarqué chez tous ces agents une pusillanimité qui allait jusqu'à la faiblesse, pour ne pas dire davantage. Nous demandâmes à être conduits suivant la promesse à St. Albans; l'on nous fit passer la rivière en chaloupe et de l'autre côté nous trouvâmes le docteur Nelson et un Canadien que je suppose être un guide. Cette nuit même, le peuple canadien soulevé devait, suivant l'infâme et misérable Nelson, se trouver sur les côtes pour le recevoir et le féliciter à son débarquement, 250 fusils avaient été amenés et déposés dans une chaloupe par le colonel Américain Burton! nous partîmes et nous descendîmes la rivière jusqu'au Vitman, le docteur, son guide, un pilote et nous deux. Nous arrivons par un tems affreux; pas un seul homme pour recevoir le fameux président du *gouvernement provisoire*, et ce n'est qu'après une grande heure d'attente et de misère que le guide revint avec quelques hommes, (5 ou 6 au plus) pour débarquer les fusils. A l'instant, on nous donna 3 chevaux et nous fîmes route pour Napierville. C'est là que le docteur Côté, à la tête de 2 ou 300 hommes, reçut le Dr Nelson et le proclama président de la république du Bas-Canada. Rien ne fut oublié dans cette comédie, discours et promesses de part et d'autres. L'on nous présenta comme deux officiers français, en présence d'un plus grand nombre qui ne tardèrent pas à arriver. Pas un mot ne fut prononcé

de notre part. Nous avions plus besoin d'un bon feu que de compliments. C'était le dimanche matin.

Pendant trois jours, le Dr Nelson et son collègue ne s'occupèrent guères que de messages pour hâter l'arrivée des hommes. Le lundi l'officier français Touvrey partit avec 50 hommes pour sonder et éclairer les environs: depuis, je ne l'ai pas revu.

J'ai su depuis que le Dr Côté avait forcé M. le curé de lui livrer une assez forte somme appartenant à la paroisse; d'autres tentatives de ce genre ont été faites auprès de certains particuliers tories. Le même soir, une dame me fit demander si je voulais faire remettre un lit et un oreiller à un prisonnier âgé et malade; je le fis à l'instant et à mon retour, je crus devoir le communiquer au Dr Côté. C'est alors qu'il me prit en particulier et qu'il me dit, que je n'avais pas d'ordre à recevoir de lui et que j'étais brigadier... Ces paroles achevèrent de m'ouvrir les yeux et si mon camarade se fût trouvé là, il n'y a pas de doute que nous aurions avisé au moyen de nous tirer de ce gouffre. Faire un général, comme on fait un soldat! je n'ai pu m'empêcher d'en rire avec plusieurs personnes.

Le lendemain, le Dr Côté partit avec 50 ou 60 hommes armés, plus un autre détachement envoyé pour renforcer celui commandé par l'officier Touvrey; j'ai su depuis que les armes que le Dr Côté voulait faire entrer avaient été saisies, qu'il avait été repoussé par les troupes de la reine, en laissant un canon entre leurs mains. Pendant ces trois jours des Canadiens armés et non-armés, pressés, par les messagers du Dr Nelson se rendaient à Napierville et j'estime à 2500 hommes la force générale qui a pu se réunir en cet endroit. Pendant tout ce tems, ma seule occupation fut de diviser la compagnie (suivant les ordres de M. Nelson) par 50 hommes formant cinq pelotons de 9 hommes, commandés par un sous-officier, chargé de leur fournir ce dont ils auraient besoin. Le jeudi, le Dr Nelson commanda la marche sur Odeltown. 600 hommes armés et tous les officiers l'accompagnaient. Je ne me souviens que de quelques noms de ces officiers. La pluie nous arrêta à Lacolle, où nous passâmes la nuit; c'est là que sous le prétexte d'aller rejoindre pour l'amener à un poste

éloigné de 150 hommes commandé par un nommé Dupuis et un autre capitaine, le lâche et misérable Nelson, muni de tout l'argent qu'il put rassembler, chercha à se sauver; il ne dut son salut qu'aux prières et à l'intercession des capitaines Nicolas et Trudeau.

Il revint à Lacolle où par les plus grands sermens, il parvint encore à faire croire à sa franchise, il décida que le lendemain une attaque conduite par lui-même en personne aurait lieu sur Odeltown. Dans l'intérêt de la seule vérité, et pour rendre justice entière à quelques malheureux, je jure sur l'honneur, qu'un grand nombre d'hommes ont été forcés par les menaces et les précautions prises par le lâche Nelson, de suivre le mouvement, il fallait se déclarer patriote ou bureaucrate. L'affaire d'Odeltown est la seule à laquelle j'ai assisté, et j'ai été à même de me convaincre de la vérité de ce que j'avance, en disant qu'il y a des gens qui ne marchaient que par la crainte. En arrivant sur le plateau faisant face à la maison fortifiée, la plus grande partie des hommes se répandit dans la plaine à la droite; sur la gauche, il n'y eut qu'une poignée d'hommes courageux qui furent s'embusquer derrière une grange et commencèrent le feu. La plus grande partie des canadiens était hors de la portée du fusil, à genoux, le visage dans la neige, priant Dieu et ne remuant pas plus que des saints de pierre; plusieurs restèrent dans cette position tout le temps que dura le feu. Oh! pitié pour de tels hommes; il a fallu être bien fourbe et bien adroit pour amener à la révolte de semblables gens! Il est certain que si l'on demandait à quelques-uns, ce qu'ils voulaient et ce qu'ils espéraient, qu'ils ne sauraient répondre.

Alors je fus enfin convaincu que le Dr Nelson n'était qu'un lâche et vil moteur de troubles, qu'un voleur éhonté qui fuyait avec l'argent, laissant massacrer des gens qui sans ses perfides insinuations, seraient tranquilles dans leurs chaumières dont il ne reste plus que la place. Je n'ai jamais eu d'armes à feu, je ployai moi-même sous mes pieds, le sabre dont j'étais armé; mon parti était pris: sauver des malheureux, s'il était possible; je courus la plaine, demandant au milieu des balles, ce qu'était devenu le Dr Nelson. Mais des centaines d'hommes allaient souffrir pour un seul coupable; le

misérable avait profité du moment où les troupes étaient occupées pour gagner la frontière par un détour. Je restai paisible spectateur de l'action, n'attendant que le moment de pouvoir me livrer et traiter du salut de tous ces malheureux; mais bientôt une vingtaine de bureaucrates sortis du bois imprimèrent une telle frayeur aux Canadiens que bientôt la petite armée ne fut plus qu'un troupeau fuyant à toutes jambes. A pied et entouré seulement de quelques cavaliers, je voulus attendre que l'on se mit à notre poursuite pour me rendre, mais on nous laissa faire à notre aise. J'arrivai des derniers à Napierville; les officiers étaient assemblés et s'occupaient de placer des gardes. C'est alors que je signifiai hautement, que, ayant été trompé et pouvant juger par moi-même de toute la stupidité d'une pareille entreprise, n'ayant prêté aucun serment ni reçu aucun argent, pas même mes frais déboursés, je me regardais comme entièrement libre de mes actions et nullement lié à la cause des malheureux Canadiens. J'invitai tous ces messieurs à faire comme moi, et l'on décida à se séparer.

Nous partîmes une douzaine ensemble. Nous prîmes les bois pour éviter les postes de nos gens qui nous eussent arrêtés, et, au point du jour, je laissai tout le monde sur la frontière auprès de Champlain, et dans la compagnie d'un seul homme que je connais à peine de vue. Je sortis du bois et pus me rendre à un jeune homme que je vis au loin, armé d'un fusil. Je voulais demander à être conduit de suite devant un officier supérieur, mais ne sachant pas un mot d'anglais, je ne pus me faire comprendre. Je fus mené de poste en poste. Enfin à Lacolle je demandai à des officiers la permission d'écrire une lettre à son excellence; l'on me répondit que oui, mais je restai toujours garotté et ce n'est qu'aujourd'hui, à Montréal, que je puis exposer devant les yeux de son excellence tout ce que je puis savoir. C'est une haine et un mépris profond qui m'anime contre le Doct. Nelson et ses complices.

Je n'ai pu voir, sans frémir de colère, un seul homme méditer de sang-froid, et avec connaissance de cause, la perte de tout un peuple, et cela pour un vil intérêt. Je tiens de lui-même que la seule ville de Montréal lui a envoyé plus de 20,000 piastres. Qu'a-t-il pu faire de cet argent? Les églises

pillées, les particuliers rançonnés, la masse des paroisses enlevée. Un tel homme mérite d'être poursuivi et atteint par les lois, dans quelque pays qu'il puisse se sauver. Rien au monde ne peut autoriser le vol et la violence.

Outre l'officier Touvrey et moi, il y a encore à la frontière des officiers français et polonais qu'il a su tromper comme nous. Je les connais en partie; qu'il me soit permis de les désabuser, que mon exemple leur profite, et je garderai une reconnaissance éternelle à Son Excellence.

Que l'on me permette d'employer la voie des journaux américains et français à New-York, pour poursuivre les traîtres et les lâches au tems des malheurs présents. Ils savent par leurs mensonges et leurs fausses apparences de dévouement exciter des sympathies; mais à New-York, je connais grand nombre de négocians. J'ai fait mon devoir d'homme d'honneur, je n'ai pas tourné le dos devant le feu des flammes du gouvernement, je suis resté, malgré toute ma répugnance, je ne suis pas un aventurier, je tiens à une famille recommandable; on me croira, car ma conscience me dit que je n'ai rien à me reprocher. Je connais plusieurs des rédacteurs de journaux français, je les ferai parler afin que l'on reconnaisse partout les traîtres.

Pendant 5 jours je me suis vu dans les rangs des ennemis d'un gouvernement ami et allié de ma patrie. Voilà ma faute, rien ne me coûtera pour la réparer; voilà pourquoi, pouvant me sauver comme un lâche, j'ai préféré rester et me fier à la générosité du gouvernement; je ne serai pas obligé de baisser les yeux et de rougir, quand l'on parlera de cette malheureuse affaire. J'ai empêché le mal autant qu'il a été en mon pouvoir, mais cela ne suffit pas jusqu'à ce jour, que l'on m'emploie au service de la bonne cause et j'engage ma parole d'honneur de réparer par tous les services possibles et exigibles, quelques jours d'égarement.

L'on voudra bien comprendre ma situation, j'ai la tête encore toute frappée des malheurs dont j'ai été le témoin. Je suis accablé de fatigue; cette narration est bien incomplète, sans doute, j'ai omis bien des choses, mais outre qu'il me répugne d'être le délateur de gens que je ne nomme pas, ma conscience ne me faisant un devoir de communiquer tout ce

qui peut empêcher le malheur des vaincus, m'empêche aussi d'être correct autant que je le voudrais bien. Si quelques autres renseignemens auxquels je puisse fournir matière, peuvent devenir nécessaires, je le répète, rien ne me coûtera pour y satisfaire.

Je jure sur l'honneur et devant Dieu que tout ce que j'ai écrit est vrai, et que s'il y a quelques erreurs que j'ignore, ce ne peut être que dans ce que j'ai entendu dire et non pas dans ce qui s'est passé devant moi.

Je jure aussi d'être toujours l'ennemi acharné du Dr Nelson, de le poursuivre jusqu'à ce que je puisse lui reprocher son infamie devant le monde entier, si c'est possible.

Fait à la prison de Montréal, ce 14 novembre 1838.

CHS HINDENLANG

Reconnu devant moi, en la prison de Montréal, ce 14 novembre 1838.

P.-É. LECLERC, J. P. (1)

---

### ONULPHE PELLETIER

---

Il fut député de L'Assomption à l'Assemblée législative de Québec de 1871 au 10 mai 1880, jour de son décès.

---

### QUESTIONS

---

La relation du voyage de l'intendant de Meulles en Acadie en 1685 a-t-elle été publiée quelque part? Cette relation serait un document de première valeur pour l'histoire ancienne de l'Acadie. M. Rameau en a publié de courts extraits. Où les a-t-il pris?

A. B. O.

Où est mort le fameux Cambray ou Chambers dont M. A.-R. Angers a publié les tristes exploits sous le titre *Les révélations du crime de Cambray et ses complices?*

A. B.

---

(1) *Le Fantasque.*

## SIGISMOND THALBERG A QUÉBEC

La célébrité s'attacha à Sigismond Thalberg pour deux raisons : grand pianiste, il était le fils du prince Maurice Dietrichstein et de la baronne de Wetzlar. Né à Genève, il fit son éducation musicale à Vienne, et, dès l'âge de quinze ans, paraissait dans les concerts. En 1830, il commençait la carrière de virtuose voyageur qu'il mena toute sa vie. En France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Russie, en Amérique, il excita partout la même admiration ; le public qui courait à ses concerts était plus curieux ou plus amateur de virtuosité brillante que de véritable musique. Thalberg, d'après un critique averti, connaissait peu ou pas la musique des grands maîtres, il ne pratiqua guère que la sienne. Cela suffit à sa gloire. Thalberg fut célèbre aussi longtemps que sa musique resta inédite. Il avait inventé de nouvelles manières musicales très brillantes et c'est surtout ces nouveautés qui attiraient les amateurs. Une fois la musique de Thalberg publiée, plusieurs musiciens adoptèrent les mêmes méthodes et elle perdit de sa vogue. Un peu après 1858, Thalberg se fixa près de Naples où il décéda le 27 avril 1871. Thalberg, dans sa tournée américaine, donna deux concerts à Québec, l'un le 30 juin et l'autre le 1er juillet 1857. Ils eurent lieu à la Salle de Musique, rue Saint-Louis. Il était aidé des artistes : Mlle Theresa Parodi, Mme Patti Strakosch, signor Nicola et Herr Mollenhauer. Le chef de l'orchestre était M. Strakosh. Le prix des places était de \$1.50 et de \$1.00. Il y eut salle comble aux deux concerts. M. J.-G. Barthe disait de ces concerts dans le *Canadien* du 2 juillet 1857 : " Nous n'avons pas l'intention d'offrir une couronne à Thalberg. Quelle grâce aurait-elle à côté de celles que lui ont décernées les premières célébrités artistiques du monde entier ? Et Mlle Parodi ! Une voix ample et moëlleuse à la fois, qui va droit au coeur, parle à l'imagination, l'entraîne, l'exalte. . . Mlle Amalia Patti, aujourd'hui Mme Strakosh, voix douce et sympathique qui émeut ses auditeurs. Elle veut toucher avant tout ! Herr Mollenhauer ! Jamais Québec n'a entendu semblable violoncelliste." Amalia Patti, autrement dit Mme Strakosh, était la soeur cadette de la grande Adelina Patti.

A PROPOS DE MGR DE LAVAL

Un arrêt du parlement de Paris du 16 décembre 1658, rapporté dans le *Recueil des Oeuvres de Henrys*, tome I :

“Sur la requête du procureur général du roi, contenant que, contre et au préjudice des droits, privilèges, et libertés de l'église gallicane de ce royaume, quelques particuliers auraient entrepris, dans les derniers temps, d'exécuter des brevets et bulles de cour de Rome, d'une forme insolide, sans lettres-patentes et permission du roi, et même que l'abbé de Montigny, né sujet du roi, et originaire du diocèse de Chartres, prétendant avoir obtenu bulles en cour de Rome, de l'évêché de Pérée (sic) avec la prétendue qualité de vicaire apostolique en la province de Canada, qui est une qualité nouvelle et inconnue en France, se serait fait sacrer dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, comme lieu exempt, sans autorité du roi, et permission de l'ordinaire ou ses grands vicaires, se voulait ingérer d'en faire les fonctions dans ce royaume, ce qui ne se peut sans en blesser les droits et privilèges..... ;

“Ordonne que le suppliant aura commission pour faire assigner en icelle qui bon lui semblera, aux fins de sa requête; cependant fait défenses audit abbé de Montigny, et à tous autres qui auront obtenu semblables bulles, de s'immiscer en exécution d'icelles, sans les avoir préalablement présentées au roi et obtenu sur ce lettres-patentes en la manière accoutumée.”

On trouve dans le même recueil et au même endroit, un arrêt du parlement de Rouen du 20 du même mois :

“Fait itérative défense audit abbé de Montigny, de s'immiscer en l'exécution desdites bulles, sans les avoir au préalable présentées et obtenu sur icelles nos lettres-patentes en la manière accoutumée, et à tous nos sujets de le reconnaître ni lui obéir en cette qualité;

“Notre dite cour enjoint à tous nos officiers et à tous autres, d'empêcher lesdites fonctions, et s'opposer à ladite entreprise;

“A ordonné et ordonne que ledit présent arrêt sera signifié, à la requête de notre dit procureur général, tant audit abbé de Montigny, qu'aux directeurs de la compagnie de Canada, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.” (*Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, par M. Merlin).

## LE DISCOURS D'UN CHEF HURON AUX URSULINES

Le 30 décembre 1650, le monastère des Ursulines de Québec était détruit par le feu. Les bonnes Soeurs furent obligées d'accepter l'hospitalité des Mères de l'Hôtel-Dieu pour plusieurs jours. Les Hurons chrétiens dont toutes les bourgades venaient d'être détruites par les Iroquois s'étaient depuis quelques semaines réfugiées à Québec. Ils voulurent, eux aussi, offrir leurs sympathies aux Mères Ursulines. Ils tinrent conseil et n'ayant pour toute richesse que deux colliers de porcelaine, ils décidèrent de les offrir aux Ursulines. Ils allèrent les trouver à l'Hôtel-Dieu et c'est alors que le chef huron Tairaronk prononça le discours suivant que nous trouvons dans la *Relation* de 1651 :

“ Vous voyez, saintes filles, de pauvres cadavres, les restes d'une nation qui a été florissante et qui n'est plus. Au pays des Hurons nous avons été dévorés et rongés jusqu'aux os par la guerre et par la famine. Ces cadavres ne se tiennent debout que parce que vous les soutenez. Vous l'aviez appris par des lettres et maintenant vous le voyez de vos yeux, à quelle extrémité de misère nous sommes réduits. Regardez-nous de tous côtés, et voyez, considérez s'il y a rien en nous qui ne nous oblige de pleurer sur nous-mêmes et de verser sans cesse des torrents de larmes. Hélas ! ce funeste accident qui vous est arrivé va renouveler tous nos maux, et faire couler encore nos larmes qui commençaient à se tarir ! Avoir vu brûler cette belle maison de Jésus ; avoir vu réduire en cendres cette maison de charité, y avoir vu régner le feu sans respecter vos personnes, saintes filles qui l'habitiez !..... C'est ce qui fait ressouvenir de l'incendie universel de toutes nos maisons, de toutes nos bourgades et toutes nos patries ! Faut-il donc que le feu nous suive ainsi partout ?

“ Pleurons, mes chères compatriotes, pleurons nos misères qui, de particulières sont devenues communes avec ces innocentes filles. Saintes filles, vous voilà réduites à la même misère que vos pauvres Hurons, pour lesquels vous avez eu une compassion si tendre. Vous voilà sans patrie, sans maison, sans provisions et sans secours, sinon du ciel que jamais

vous ne perdez de vue. Nous sommes venus ici dans le dessein de vous consoler, et, avant d'y entrer, nous avons pénétré dans vos propres coeurs, pour y reconnaître ce qui pourrait davantage les affliger depuis votre incendie, pour y porter quelque remède. Si nous avions affaire à des personnes semblables à nous, la coutume de nos pays eût été de vous faire un présent pour essuyer vos larmes, et un autre pour affermir votre courage. Mais nous avons bien vu que votre courage n'a pas été abattu sous les ruines de cette maison, et pas un de nous n'a vu même une demi-larme sur vos yeux pour pleurer sur vous-mêmes à la vue de cette infortune. Vos coeurs ne s'attristent pas dans la perte des biens de la terre, nous les voyons trop élevés dans les désirs des biens du Ciel!

“ Nous ne craignons qu'une chose, saintes filles, et ce serait un malheur pour nous : nous craignons que la nouvelle de l'accident qui vous est arrivé étant portée en France, ne soit sensible à vos parents plus qu'à vous-mêmes ; nous craignons qu'ils ne vous rappellent et que vous ne soyez attendries de leurs larmes. Comment une mère pourrait-elle lire sans pleurer les lettres qui lui feront savoir que sa fille est restée sans vêtements, sans lit, sans vivres, et sans aucune des douceurs dans lesquelles vous avez été élevées dès votre jeunesse?..... La première chose que la nature inspirera à ces mères désolées, ce sera de vous rappeler auprès d'elles, pour se consoler elles-mêmes en procurant votre bien. Un frère fera de même pour sa soeur, un oncle ou une tante pour leur nièce, ainsi nous serons en danger de vous perdre, et de perdre en vos personnes, le secours que nous avons espéré pour l'instruction de nos filles, dont nous avons commencé avec tant d'ardeur à goûter les fruits.

“ Courage, saintes filles, ne vous laissez pas vaincre par l'amour de vos parents, et faites voir aujourd'hui que l'affection que vous avez pour les pauvres sauvages est une charité céleste plus forte que les liens de la nature. Pour affermir en cela vos résolutions, voici un présent de douze cents grains de porcelaine, qui enfoncera si bien vos pieds dans la terre de ce pays, qu'aucun amour de vos parents ou de votre patrie ne puisse les en retirer.

“Le second présent que nous vous prions d'agréer, c'est un collier tout semblable de douze cents grains de porcelaine pour jeter de nouveau les fondements d'un édifice qui sera encore la maison de Jésus, la maison des prières, et où seront vos classes dans lesquelles vous puissiez instruire nos petites filles Huronnes. Ce sont nos désirs et ce sont aussi les vôtres; car sans doute, vous ne pourriez mourir contentes, si, en mourant, vous pouviez vous faire ce reproche; que, par un amour trop tendre pour vos parents, vous n'eussiez pas aidé au salut de tant d'âmes, que vous aviez aimées pour Dieu, et qui seront dans le ciel votre éternelle récompense.”

---

LETTRE DU MINISTRE AU PROCUREUR GENE-  
RAL DU PARLEMENT DE PARIS

---

A Marly le 14 janvier 1727.

Monsieur,

Sur ce que vous m'avez marqué le 7 may de l'année dernière qu'il vous estoit revenu que le nommé Rosigat qui estoit renfermé dans les prisons du Ch<sup>er</sup> de Paris et condamné au banissement avoit été precedemment condamné aux galleres par le Con<sup>el</sup> Sup<sup>eur</sup> de Québec, j'écrivis dans le même tems à Mr Begon, intendant de Canada, pour avoir sur cela des éclaircissemens, Vous verrés par la réponse qu'il m'a fait dont je joints icy copie avec celle de l'arrest du Conseil Sup<sup>eur</sup> de Québec du 20 aoust 1723 que ce prisonnier a esté <sup>o</sup>ndamné aux gallères p<sup>r</sup> 3 ans, et que pour estre dechargé de cette peine il avoit accepté la place d'Executeur dont il a fait quelques fonctions, Ensuite de quoy il s'évada en 1724 (1).

---

(1) Archives de la province de Québec.

## UNE LETTRE OUVERTE DU NOTAIRE LÉE

Les notaires sont généralement des gens paisibles. Cependant, ces hommes de plume accoutumés au calme et à la tranquillité de leur cabinet se transforment parfois en lions quand une injustice ou une iniquité leur passe devant les yeux. Leur plume devient alors une arme formidable. Le notaire Thomas Lée était, en 1827, capitaine dans le premier bataillon de milice de Québec. Il siégeait en même temps à la Chambre d'Assemblée comme député de la basse-ville de Québec. Patriote, il avait eu des démêlés avec le lieutenant-colonel de son bataillon, M. Perrault, qui suivait plutôt le parti du Château. Sur une plainte de M. Perrault, le gouverneur Dalhousie raya M. Lée des cadres de la milice, sans enquête ni cour martiale. L'injustice était flagrante. Le notaire Lée n'était pas homme à avaler l'injure sans protester. Le 29 octobre 1827 il publiait la lettre ouverte suivante dans la *Gazette de Québec*, à l'adresse de lord Dalhousie: "Depuis que vous écrivez dans les journaux et que vous usez de la prérogative de me détruire dans la bonne opinion de mes concitoyens, sans me permettre de me servir du droit que j'avais d'être d'abord entendu, je prends la liberté d'user respectueusement de la même voie pour me défendre. Je proteste donc contre l'ordre général de milice du 25 octobre courant qui annule ma commission de capitaine dans le premier bataillon de la milice de Québec, sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph Perrault, parce que j'ai refusé honnêtement et légalement d'obéir à des ordres illégaux du dit Joseph-François Perrault; parce que votre ordre général de milice, Excellence, est illégal; parce que l'idée habilement répandue dans la société qu'un gouverneur en vertu de sa commission ne doit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu ou à sa conscience ou qu'il peut impunément agir arbitrairement, despotiquement ou tyranniquement en ce qui regarde les libertés ou la propriété des braves et loyaux sujets canadiens de Sa Majesté est une doctrine monstrueuse qui ne peut être soutenue sans le plus grand danger; parce qu'un gouverneur ne peut pas, sous l'apparence de la légalité, ni même sous les formes les plus strictes du droit, exercer la cruauté, la malice

ou l'oppression sur aucun des sujets de Sa Majesté sans être responsable personnellement; parce que vous avez, Excellence, injustement prêté l'oreille à des accusations méchantes, injurieuses, et fausses portées contre moi; enfin, parce que la lettre que vous avez fait publier et qui est annexée à l'ordre général de milice qui annule ma commission est inexacte et contient des absurdités et des faussetés". M. Lée ne se contenta pas de la publication de sa lettre dans la *Gazette de Québec*. Il la mit en brochure, avec des commentaires très épicés sur la conduite arbitraire des gouverneurs en général et du gouverneur Dalhousie en particulier. Lord Dalhousie fut fort offensé de la lettre de Lée et surtout de sa publication en brochure. Il songea même à poursuivre les imprimeurs Nelson et Cowan qui l'avaient éditée, mais il se ravisa, se rendant compte que Lée porterait son déni de justice jusqu'en Angleterre. Pour une fois, un notaire canadien avait fait peur à un gouverneur anglais.

### ROBERT CHRISTIE

Robert Christie est plus connu comme homme politique et historien mais il n'en fut pas moins membre honoré du barreau de Québec. Né à Windsor, Nouvelle-Écosse, en 1788, Robert Christie s'adonna d'abord au commerce à Halifax. Il vint ensuite s'établir à Québec où il obtint une commission d'avocat le 3 octobre 1810, cinq mois après Louis-Joseph Papineau qui fut pendant de longues années son adversaire politique mais demeura jusqu'à sa mort son ami intime. Le 15 octobre 1827, M. Christie était élu député de Gaspé. En 1829, la Chambre d'Assemblée accusa M. Christie d'avoir provoqué de la part du gouverneur Dalhousie la démission de quatre députés. M. Christie se défendit en demandant une enquête contradictoire, mais la majorité de la Chambre le déclara coupable "de haut mépris pour elle et indigne d'y siéger", et l'expulsa. M. Christie, réélu cinq fois, fut expulsé cinq fois. Il garda son siège à la Chambre d'Assemblée jusqu'en 1854. Robert Christie décéda à Québec le 13 octobre 1856. Ses restes reposent dans le cimetière Mount-Hermon. Son confrère au barreau, J. B. Parkin, composa l'épithaphe qui fut placée sur sa tombe.

## AU TEMPS DES RÉCHAUDS

---

Au temps passé au Canada, remarque ingénument une aimable annaliste, c'était la ferveur plutôt que les poëles russes ou les fournaises qui empêchait les fidèles de geler lorsqu'ils allaient à l'église en hiver. Les générations actuelles sont plus frileuses que les premiers habitants de la Nouvelle-France. Combien de fidèles de Québec se risqueraient aujourd'hui à aller entendre la messe dans une église pas chauffée pendant les mois de la saison froide! Et pourtant, pendant à peu près tout le régime français aucune de nos églises de villes ou de campagnes n'était chauffée. Les offices religieux, en hiver, étaient peut-être moins longs mais il est certain qu'ils duraient au moins une heure, et le seul appareil de chauffage dans toutes les églises était un réchaud qu'on plaçait près de l'autel pour empêcher le vin de messe de geler. Ces réchauds causaient parfois des accidents qui ne se terminaient pas d'une façon tragique mais qui n'en étaient pas moins ennuyeux pour ceux qui en étaient les victimes. Rappelons celui qui eut pour scène la chapelle du monastère des Ursulines de Québec, le 26 janvier 1696. Il y avait fête: la profession religieuse de mademoiselle Marie Dupuy, fille d'un ancien officier du régiment de Carignan, Paul Dupuy, qui était devenu lieutenant particulier de la Prévôté de Québec. La chapelle était remplie car la famille était très considérée à Québec. Le Père Germain venait de terminer un beau sermon sur le bonheur de se donner à Dieu dans sa jeunesse, lorsque l'officiant à l'autel, M. de Montigny, et presque toute l'assistance sentirent un malaise indéfinissable. M. de Montigny quitta à la hâte ses habits sacerdotaux pour aller prendre l'air. La plupart des prêtres qui étaient dans le chœur le suivirent presque aussitôt. Tous revinrent prendre leur place après quelques minutes. Les mêmes accidents se firent alors sentir chez les religieuses puis parmi les invités. Bien peu restèrent jusqu'à la fin de la cérémonie. La plupart durent prendre le lit en arrivant chez eux. La cause de tout le mal? Le réchaud qu'on avait mis près de l'autel. La moins incommode de la fête du 26 janvier 1696 fut la Mère Marie de

l'Enfant-Jésus, celle-là même qui faisait sa profession. Dieu, sans doute, en récompense du beau sacrifice qu'elle accomplissait ce jour-là lui avait donné les forces nécessaires pour se rendre jusqu'à la fin de la cérémonie.

---

## NICOLAS MONTOUR

---

Le *Bulletin* de mai 1932 contient un intéressant article dû à la plume alerte d'une religieuse, Soeur Marie du Rédempteur, à propos de la Pointe-du-Lac et son manoir historique.

Il y est question de Nicolas Montour qui acquit la propriété seigneuriale en 1795. Ce personnage bien connu dans le domaine de la fourrure, actionnaire de la Compagnie du N. O. avait, dit l'auteur, épousé une catholique, Geneviève Wills. Montour mourut en 1808 et son épouse décéda en 1832.

Sait-on où Montour avait épousé Geneviève Wills? Montour vint très probablement dans l'Ouest. Il était bourgeois en 1798. On trouve son nom dans un contrat dressé en 1787 avec McTavish, Frobisher etc. Il y eut dans l'Ouest plusieurs Montours: Robert, "homme libre" était établi autour de St-Boniface vers 1829. Il avait épousé Sarah Spence. Pascal est également nommé dans les vieux registres vers 1832. Un Montour (P) fut massacré par les Sauvages aux Montagnes Rocheuses en décembre 1823. Le nom Wills n'est pas inconnu non plus. Les vieux registres donnent le nom d'Emilie Wills, épouse d'Alexandre Breland, qui se trouvait à la Rivière Rouge vers 1830 ou même avant.

Il serait intéressant de savoir si Montour a épousé Geneviève Wills dans l'Ouest ou s'il y avait épousé une sauvage "à la mode du pays" dont il aurait eu les enfants ci-dessus nommés. Quelqu'un pourrait-il donner quelque éclaircissement?

ANTOINE D'ESCHAMBAULT, Ptre

LETTRE DE L'INTENDANT CHAMPIGNY AU  
MINISTRE

M. de Champigny, 7<sup>bre</sup> 1701

Monseigneur,

J'ay differé jusqu'a present a vous faire sçavoir le refus que Mr. de Calliere m'a fait de laisser placer le buste du Roy dans le devant de la maison du Sr Hazeur a la basse ville de Quebec, quoyque je luy aye fait voir ce que vous me faites l'honneur de me marquer a cet égard par votre lettre du 31<sup>e</sup> may dernier, dans l'esperance que j'avois qu'il y consentiroit a la fin, mais m'ayant encore fait hier le meme refus je suis dans l'obligation de vous en donner avis et de vous supplier tres humblement Monseigneur de vouloir prendre la peine de luy en écrire un mot l'année prochainé afin que je puisse avoir le plaisir de faire placer honorablement ce buste avant mon départ de ce pays. Il est bon de vous dire qu'il est toujours resté dans ma chambre du palais depuis qu'on l'a fait oter de la place de la basse ville, a cause des contestations survenues a ce sujet, ce qui donne lieu a Mr de Calliere de dire que vous me mandez qu'on laisse ou jl est comme s'il devoit toujours demeurer dans cette chambre, jl m'a encore dit pour raison que plusieurs personnes se plaignoient de ce qu'on l'avoit oté de cette place, mais je peux vous assurer, Monseigneur, que je n'ay jamais entendu parler de ces plaintes et que s'il y en a eu de faites, ce ne peut etre que de la part de quelques gens turbulens et mal jntentionnez, etant certain qu'il ne peut jamais etre mieux placé que dans l'endroit que j'ay fait faire.

Le Sr de Joncaire qui sert jey en qualité d'jnterprette en langue jroquoise aux gages de 400 l. par an, méritant d'etre officier par tous les bons services qu'il a rendus jusqu'a présent en ce pays, ayant fait plusieurs voyages aux Iroquois pour la conclusion de la paix et par tout ou jl a eté nécessaire pour le service du Roy, si vous aviez la bonté, Monseigneur, de luy acorder jey un lieutenance de Comp<sup>e</sup>. il continueroit a servir d'jnterprette sans gages et par ce moyen on épargneroit 400 l. tous les ans a sa Ma<sup>te</sup>.

Mr de Vaudreuil gouverneur de Montreal y ayant fait batir une maison qui luy a causé une grosse depense vous luy feriez un grand plaisir si vous aviez la bonté d'y entrer un peu, je peux vous rendre témoignage, Monseigneur, que c'est un gentilhomme de qualité et de mérite qui soutient avec honneur l'employ, dont il est revetu, quoy qu'il n'ait pas de bien et qu'il soit chargé de plusieurs enfans qu'il élève très bien pour servir un jour le Roy.

Vous conviendrez, Monseigneur, par les Requetes cy jointes la peine que la comp<sup>e</sup>. de la colonie a eue des privilèges qu'on a accordez aux Srs Juchereau et le Sueur jl faut convenir que cela luy fait un tort considerable comme nous avons eu l'honneur de vous le mander. Mr de Calliere et moy par notre lettre commune.

Je vous envoie copies des deux jugemens que je viens de rendre entre Guigue fermier général du domaine d'occident, et cette comp<sup>e</sup>. dont j'espere que vous serez content n'ayant pas de plus forte passion que de vous satisfaire et vous prouver qu'il n'y a personne au monde qui soit avec un plus profond respect que moy.

Monseigneur,

Votre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur,

CHAMPIGNY

A Quebec le 7<sup>e</sup>. no<sup>bre</sup>. 1701.

Je suis bien aise de vous dire encore, Monseigneur, que la Comp<sup>e</sup>. de la Colonie a satisfait au payement de l'état des charges, a la reserve de quatre ou cinq mil livres qui restent a payer, les parties n'ayant pu se présenter jusqu'apresent a cause de l'éloignement des lieux ou elles sont; j'ay apostillé l'état que les directeurs de cette comp<sup>e</sup>. m'ont présenté et ay distingué les parties qui sont payées d'avance d'avec celles qui le sont pour l'année courante, ainsy que vous me l'ordonnez.

CHAMPIGNY (1)

UNE TRAGÉDIE DE VOLTAIRE À QUÉBEC  
EN 1839

Oui, une tragédie de Voltaire fut jouée à Québec en 1839, et, ce qui paraîtra le plus étrange, c'est qu'elle fut applaudie par des centaines de Canadiens-français qui n'aimaient pas Voltaire, et dénoncée à l'autorité civile par les Anglais qui, eux, adoraient le poète français. Ceci demande explication. Les *Patriotes* n'en menaient pas large à Québec en 1839. Le sieur T. A. Young, chef de police, et son assistant, Robert Symes, les épiaient, les surveillaient et les traquaient. Napoléon Aubin, rédacteur du *Fantasque*, était à cette époque l'enfant terrible de la capitale. Comme il détestait cordialement T. A. Young, il décida de lui monter un bateau. Aubin était à la tête d'une association typographique qui faisait du théâtre et ne réussissait pas trop mal. Aubin s'avisa de lui faire jouer la célèbre pièce de Voltaire *La mort de César*. Il espérait atteindre deux buts : faire enrager T. A. Young et réchauffer l'enthousiasme des *Patriotes* pas mal refroidie depuis quelques mois. La pièce fut jouée au Théâtre Royal de la rue Saint-Stanislas le 23 octobre 1839. Ses deux rêves furent accomplis. Peut-être même dépassèrent-ils ses désirs. Tous les passages les plus échevelés de *La mort de César* furent applaudis et rappelés avec une telle unanimité qu'à deux heures du matin l'auditoire était encore au Théâtre Royal. Dès le lendemain, Young écrivait à M. Murdoch, secrétaire civil du gouverneur : "I proceeded to the theater and remained there until two o'clock A. M. when the audience dispersed. M. Napoléon Aubin is the principal performer. The play was *La mort de César* followed by a ghost story and two entertainments by Mr. Aubin. The whole performance was decidedly of a political character tending to excitate the passions of the audience against the constituted authority and every allusion to resistance and even assassination was loudly applauded". M. Young concluait en affirmant qu'une agitation extrêmement dangereuse se préparait à Québec. Dans le *Fantasque* du 13 novembre 1839, Aubin consacrait quatre pages à défendre sa pièce.